



Conseil Municipal

**PROCES-VERBAL
de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 04 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi quatre mai à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 28 avril 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Olivier BERTHELOT (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)

M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)

Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)

M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)

Absents :

M. Romuald PIDJOT

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Mathieu GOYON est désigné secrétaire de séance.

L'administration de la Ville du Mont Dore représentée par :

- M. DEFRANCE, directeur adjoint de cabinet (Cabinet du Maire),
- Mme TUFÉLE, assistante de communication (Cabinet du Maire),
- M. LEVANQUÉ, secrétaire général (SG),
- M. CARTEGINI, secrétaire général adjoint (SGA),
- Mme TEPAVA, cheffe adjointe du service des affaires générales (SAG),
- Mme MOULIN, assistante administrative du service des affaires générales (SAG),
- M. BONNARD, directeur adjoint de la sécurité (DS),
- Mme CHIMENTI, directrice des finances et de l'informatique (DFI),
- Mme BONNACE, cheffe adjointe du service informatique (DFI),
- M. RIVIECCIO, directeur des services d'animation et de prévention (DSAP),
- M. MARTINEZ, directeur des services techniques et de proximité (DSTP),

- M. OXFORD, directeur adjoint des services techniques et de proximité (DSTP),
- M. CASTEX, chef du service environnement (DSTP),
- M. FRIGENI, directeur de la caisse des écoles.

A l'occasion de la 32^{ème} édition consécutive des Trophées Eco-Actions, la Ville du Mont-Dore a été distinguée par l'association « Les Eco-Maires » pour l'attribution du premier prix des « Outre-Mer durables » pour son travail sur la mise en œuvre du service à domicile de broyage des végétaux des ménages de la commune. Cela consiste à permettre à chaque ménage de valoriser ses propres déchets à la source via le compostage, le paillage ou le jardinage « responsable ».

Ce prix récompense l'innovation et l'exemplarité des collectivités locales en matière de protection de l'environnement et de développement durable, tout en affirmant leur rôle incontournable dans ces domaines.

La Ville n'ayant pas pu se rendre à la remise des prix le 29 mars dernier à l'Assemblée Nationale, l'association « Les Eco-Maires » a remis le trophée à Mme Pascale JOANNOT, Océanologue, représentante de la Nouvelle-Calédonie au comité national de la Biodiversité, et membre du jury, actuellement en visite sur le territoire.

Ainsi, la remise de ce trophée a été organisée en début de conseil municipal par Mme JOANNOT, représentante de M. Jean-Pierre BOUQUET, Président de l'Association « Les Eco Maires ». Elle a remis cette récompense à l'ensemble du conseil municipal de la Ville du Mont-Dore.

Une minute de silence est observée en hommage à M. Guy GUEPY, 7^{ème} adjoint au Maire, décédé à la suite d'une longue maladie.

Il convient donc d'accueillir au sein du Conseil Municipal, la suivante de la liste « Vivre au Mont-Dore », Mme Catherine KRIVOBOK.

M. le Maire donne ensuite la parole aux représentants de la province Sud, afin de présenter l'étude « Bien dans mes claquettes » et le dispositif « Clic & Mouv' » (Annexe 1).

Mme BOLO comprend que l'étude « Bien dans mes claquettes », a une portée plus large que le projet Milkman qui est essentiellement fondé sur la lutte contre les addictions.

Mme FERNANDES-DA-ROCHA, *chargée de mission sur le suivi et la politique jeunesse*, répond qu'initialement, l'étude portait sur les addictions et la délinquance. Cependant, on a pu remarquer que ces chiffres ont des effets au-delà. Lors de l'enquête Milkman, les facteurs protecteurs face aux addictions qui ont été identifiés sont : l'activité (physique, culturelle ou loisirs), les temps passés en familles, etc.

Elle indique que la province Sud reste tout de même concentrée sur les habitudes et la consommation des jeunes.

Mme BOLO indique que dans la présentation, le dispositif « Clic & Mouv' » vise les 11-15 ans. L'adjointe au Maire souhaite savoir si ce projet a prévu de s'intéresser à la tranche d'âge 16-18 ans qui pose de nombreux problèmes sur la commune.

Mme FERNANDES-DA-ROCHA répond que l'enquête ne concerne pas qu'une population donnée. Des actions seront conduites par les services de la DERES, par les écoles et par eux même au sein des établissements scolaires du 1^{er} degré et des familles. Elle explique ne pas se limiter exclusivement aux élèves ayant répondu à l'étude.

M. LELONG souhaite savoir de quels quartiers proviennent les jeunes qui ont répondu aux questions.

Mme FERNANDES-DA-ROCHA répond que les quartiers correspondent au secteur du collège.

M. LELONG demande si un retour de l'enquête a été fait aux différents collègues.

Mme FERNANDES-DA-ROCHA répond par l'affirmative. Les services de la province Sud interviennent dans les collèges sur invitation.

M. LELONG souhaite savoir si une campagne de communication est prévue.

M. LE POUL rappelle qu'une première campagne de communication a eu lieu début mars. Une campagne d'information et de communication sera relancée prochainement.

M. LELONG imagine que tout sera à disposition sur l'application « Clic & Mouv' ».

Mme WILSON, en charge du dispositif « Clic & Mouv' », précise que l'application n'est pas ouverte à tous. Il faut être parent, bénéficiaire ou organisme adhérent.

Mme MOREAU demande ce qu'est une population « ONENA ».

Mme FERNANDES-DA-ROCHA répond qu'il s'agit d'une communauté Océanienne Non Européenne et Non Asiatique.

M. le Maire prend la parole à son tour et souhaite savoir s'il y aura des aides à la création d'association, de club ou de discipline particulière.

M. LE POUL répond que la province Sud a d'autres dispositifs de soutien, que ce soit en fonctionnement ou en appel à projets qui permet à ces associations de démarrer. Un aide à la création d'association existe et permet de financer les frais d'électricité ou de location de salle. Ce sont des dispositifs qui viennent compléter le dispositif « Clic & Mouv' ».

Au sujet de la réunion prévue le 11 mai avec les associations méridionales de la commune, M. le Maire souhaite savoir si une même réunion aura lieu avec les associations septentrionales.

M. LE POUL explique que la réussite de ce dispositif repose sur 4 points :

- 1) Une offre sportive ou culturelle adaptée ;
- 2) Des infrastructures sportives ou culturelles adaptées ;
- 3) Un encadrement qualifié ;
- 4) Le transport.

Si l'un des quatre éléments fait défaut, l'ensemble ne fonctionne pas, l'objectif étant de pouvoir agir sur ces quatre aspects. Ce n'est que de manière collective et en lien avec les communes, dans le cadre des différentes politiques qui peuvent être menées (contrats, plan jeunesse etc.), qu'une meilleure synergie sera adoptée. La province Sud intervient complémentirement dans le cadre des plans d'équipements. Il y a également un autre acteur sur lequel s'appuyer qui est l'ANS (agence nationale du sport) que ce soit à travers des appel à projets, de la rénovation ou des équipements sportifs.

La parole est donnée à Mme JULIÉ qui s'alarme sur les chiffres présentés. Ces chiffres doivent pousser la Ville à réfléchir. Elle entend les préoccupations budgétaires de M. le Maire mais selon elle, la Ville ne doit pas attendre les budgets de la province Sud et de l'État pour agir mais réfléchir à ce qu'elle pourrait faire avec les moyens dont elle dispose.

D'autant que la dernière fois qu'elle a questionné au sujet des contrats d'agglomérations qui allaient être rediscutés ou non, notamment sur les crédits de fonctionnement, la Ville avait des incertitudes à ce sujet. Aujourd'hui, toute la politique jeunesse de la commune (école des arts, des sports, les transports etc.) est portée par les financements du contrat d'agglomération sur des crédits de fonctionnement.

Malgré toutes les actions mises en place et les subventions accordées aux associations sportives, les chiffres présentés par la province Sud ne correspondent pas au budget que la Ville met en face. Il

serait intéressant de faire le parallèle entre les résultats de cette étude et les actions mises en place dans le cadre du CLSPD et la liste des actions qui sont portées par le financement du contrat d'agglomération.

Elle rappelle par ailleurs avoir demandé, lors d'un précédent conseil municipal, une note récapitulative de toutes les actions menées. Elle demande comment prendre en compte cette étude, comment s'approprier les résultats et ce que la Ville peut proposer à son niveau pour essayer d'améliorer ces chiffres.

De plus, la conseillère municipale rappelle qu'elle siège au conseil d'administration des collèges de Boulari et de Plum. Ces conseils d'administration ont indiqué n'avoir aucune connaissance de cette enquête. Elle leur a donc proposé de faire une demande à la province Sud pour que, lors d'une journée pédagogique, ils puissent avoir la restitution des résultats de leur établissement.

S'agissant du dispositif « Clic & Mouv' », très peu d'élèves sont inscrits au Mont-Dore. Il serait donc intéressant de faire la promotion du dispositif au sein des établissements scolaires.

M. SAO partage les mêmes inquiétudes que Mme JULIÉ notamment sur les temps périscolaires. Un tiers des élèves se lèvent avant 5h du matin et doivent rester concentrés jusqu'à 16h00. Cela peut être une source de décrochage scolaire. Lors d'une assemblée de province sur les activités « Clic & Mouv' », il a indiqué que les enfants bénéficiaient d'une enveloppe assez intéressante et que le fait de pouvoir changer d'activité sans engagement est une bonne chose. Malgré cela, aucune structure n'est adaptée pour l'accueil des élèves entre 5h et 7h.

Le conseiller municipal demande comment adapter la politique jeunesse de la Ville afin d'occuper ce temps libre.

Les résultats de l'étude sont tout de même assez inquiétants pour la commune du Mont-Dore puisque certains taux sont plus élevés que la moyenne de la province Sud. Ces résultats doivent alerter la Ville pour faire en sorte que ce qui est mis en place soit efficace et ne soit pas deux choses qui s'opposent mais qui se complètent.

M. SAO souligne également la nécessité de trouver d'autres instances, notamment le CLSPD. Il demande si celui-ci a été prévu pour cette année.

M. le Maire termine sur le fait que certains clubs sportifs du Mont-Dore n'ont plus de place (football, boxe, etc.). Les services feront un état exhaustif avec les associations. Il ajoute qu'au dernier semestre 2023, il est prévu l'ouverture de la maison des associations. Il sera donc plus facile de travailler sur le sujet. La Ville a un tissu associatif très important et certaines d'entre elles ont plus de 60 ans d'existence.

M. le Maire ajoute que la Ville aide encore un certain nombre de clubs qui sont autonomes. Il se demande si la Ville ne devrait pas désormais se focaliser sur les clubs naissants. Il y a beaucoup de choses à revoir en concertation avec le CTOS, la Nouvelle-Calédonie et les provinces. Il rappelle que la politique de la Ville est d'allouer les subventions en début d'année pour qu'elles puissent fonctionner normalement tout au long de l'année malgré le contexte budgétaire compliqué.

De plus, il indique que beaucoup d'associations culturelles du grand Nouméa viennent s'entraîner sur la commune car la Ville bénéficie d'un large choix de salles.

La Ville dispose également de salles dans le sud de la commune mais la distance fait que les associations préfèrent être dans la partie nord. Il rappelle que le projet Milkman est un projet mené sur 20 ans, qui devrait corriger les chiffres présentés par la province Sud ce soir. Ce sont des projets d'envergure qu'il convient d'accompagner longuement.

Mme JULIÉ indique qu'il semblerait que les jeunes consomment leur premier verre d'alcool dans les clubs sportifs du Mont-Dore. Elle pense qu'il serait bien de faire un rappel et d'indiquer aux différentes associations que les subventions ne servent pas à financer les pots.

M. le Maire rappelle qu'il y a deux ans à l'occasion de la Fête des Sports (le 14 juillet 2021), la Ville a fait signer une charte « sans tabac et sans alcool » à chaque association sportive.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2023 :

**Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine des sports, pour l'exercice 2023 :

La note explicative de synthèse n°19/23 du 28 avril 2023 indiquait que :

« Depuis le dernier Conseil Municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée des sports, s'est réunie le 19 avril 2023 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent :

CONTRAT D'AGGLOMERATION :

- **L'AS TRI MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 200 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

*Mme POIA demande si le tableau des critères est actualisé à chaque commission.
M. LOYAT répond par l'affirmative.*

Mme POIA remarque que seulement quatre associations ont fourni un dossier complet. De plus, elle souhaite savoir si la Ville a reçu les dossiers manquants des demandes de subventions de l'an dernier.

M. LOYAT répond qu'en octobre 2022, les services avaient demandé à ce que les associations envoient leur demande de subvention avec un budget prévisionnel, en attendant leur assemblée générale. Il explique que les documents manquants sont principalement liés aux assemblées générales qui sont tardives.

M. RIVIECCIO ajoute que les bilans, qui n'avaient pas été fournis l'année dernière pour ces mêmes raisons, ont été reçus par la plupart des demandeurs.

M. CARTEGINI précise qu'il est difficile pour les associations de produire le bilan de l'année qui vient de s'écouler si l'on veut inscrire leurs subventions au budget de mars. Cela voudrait dire qu'en février, les associations devraient fournir un dossier complet. A défaut de bilan N-1, il est absolument indispensable d'avoir le bilan de l'année précédente, ce qui permet de constater que les fonds ont été utilisés correctement et de demander une restitution si tel n'est pas le cas.

⇒ Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 100 000 FCFP.

- **ASS. ACROYOGA NC** demande une subvention fonctionnement de 100 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Mme POIA souhaite savoir de quel sport il s'agit.

M. LOYAT répond qu'il s'agit d'un mélange entre le Yoga et des figures acrobatiques.

Mme POIA demande si l'association est basée au Mont-Dore.

M. LOYAT répond par l'affirmative. Les cours se font dans l'ancienne salle d'escrime. Ils ont des créneaux sur Nouméa mais sont principalement sur le Mont-Dore et participent activement aux événements de la Ville.

Sur le tableau des critères, Mme POIA remarque que l'association n'a que 2 points à la colonne « participation sur action communale ». Pourtant, l'observation du service est contradictoire puisque qu'il est indiqué « très active dans nos événementiels ». Elle souhaite savoir si cela est une erreur.

M. RIVIECCIO explique qu'il y a les événementiels au sens des fêtes et il y a les activités événementielles au sens « actions menées par la Ville » (école des sports, ateliers divers pendant les vacances...). Cette association est active dans les actions menées par la Ville mais pas sur les gros événements.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 50 000 FCFP.**

- **L'ASS DES PIROGUIERS DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 3 000 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement du Club.

M. N'GUELA souhaite avoir des précisions sur le commentaire du service « restant à déterminer + convention ».

M. LOYAT répond que les 800 000 FCFP proposés correspondent à l'activité sportive de l'association. Il ajoute que la Ville accompagnera tout de même l'association pour financer le transport.

M. LELONG indique que l'an dernier, l'association a fait une demande de subvention de 3 000 000 FCFP. Cependant, il n'y a pas eu d'éducateur spécialisé et donc ils n'ont pas pu proposer de cours de voile aux enfants. Il souhaite donc avoir le détail de ces 3 000 000 FCFP.

M. LOYAT explique que les 2 200 000 FCFP de différence correspondent à la subvention pour le centre de vacances et de loisirs (CVL).

M. CARTEGINI ajoute qu'aujourd'hui, la somme versée pour le CVL est sous forme de convention.

M. LELONG comprend qu'au mois de février, il est compliqué pour les associations de fournir un bilan complet. Cependant, il explique que l'association des piroguiers est tout de même une association semi-professionnelle.

M. PAAGALUA répond que c'est pour cette raison que la Ville a travaillé et a insisté sur le fait que cette ligne budgétaire concernera uniquement le sport. Il indique avoir reçu l'association et que la Ville est en attente de son assemblée générale.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 800 000 FCFP.**

- **L'ATHLETIC CLUB ESPOIR DE BOULARI** demande une subvention de fonctionnement de 100 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement du Club.

Aucune observation n'est émise par les membres de la commission.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 100 000 FCFP.**

- **LE BELEP FOOTBALL CLUB DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 500 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement du Club.

M. N'GUELA souhaite avoir le nombre de licenciés du club.

M. LOYAT répond qu'ils sont une cinquantaine.

Mme POIA souhaite savoir où joue le club.

M. LOYAT répond qu'ils s'entraînent au jardin de Belep. Ils ont également sollicité la Ville pour avoir des créneaux au stade Victorin Boewa.

Mme POIA demande si l'entretien du jardin de Belep est effectué par la Ville.

M. PAAGALUA répond par la négative. C'est le club qui réalise l'entretien.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 50 000 FCFP.**

- **LE CLUB ATHLETIC DE SAINT LOUIS** demande une subvention de fonctionnement de 1 000 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement du Club.

Aucune observation n'est émise par les membres de la commission.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 360 000 FCFP.**

- **LE CLUB CANIN DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 200 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune observation n'est émise par les membres de la commission.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 135 000 FCFP.**

- **LE CLUB HIPPIQUE LA CRAVACHE** demande une subvention de fonctionnement de 2 500 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Mme POIA souhaite avoir plus d'information sur les équipements qui seront achetés avec cette subvention.

M. LOYAT répond qu'il s'agit de saut de haie. Il ajoute que la Ville a orienté le club vers la province Sud pour des dotations d'équipement.

M. PAAGALUA ajoute qu'il y a un appel à projet pour des équipements en ce moment. Il souhaite savoir si l'association est éligible.

M. RIVIECCIO répond par l'affirmative.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 1 000 000 FCFP.**

- **LE CLUB TENNIS DE TABLE** demande une subvention de fonctionnement de 400 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune observation n'est émise par les membres de la commission.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 100 000 FCFP.**

- **L'INSTITUT D'HALTEROPHILIE DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 559 969 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Mme POIA souhaite connaître l'année de création de l'association.

M. LOYAT répond qu'elle a été créée en 2021.

Mme POIA souhaite savoir pour quelle raison la subvention de la Ville est passée de 100 000 FCFP l'année dernière à 200 000 FCFP cette année.

M. LOYAT répond que l'haltérophilie est une discipline qui prend de l'ampleur, notamment au Mont-Dore. L'association a de très bons résultats et de nombreuses compétitions sont à venir.

M. PAAGALUA ajoute qu'il y a les jeux du pacifique cette année.

M. LELONG remarque deux incohérences dans le dossier de subvention de l'association. Dans leur lettre, ils demandent en toute lettre 265 000 FCFP mais entre parenthèse, il est indiqué 559 969 FCFP puis dans leur budget prévisionnel, ils prévoient 70 000 FCFP de la municipalité. Il souhaite avoir des explications.

M. PAAGALUA explique que l'association a également demandé une subvention exceptionnelle. La subvention a été décomposée.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 200 000 FCFP.**

- **JEUNESSE SPORTIVE DU MONT-DORE HANDBALL** demande une subvention de fonctionnement de 700 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

M. N'GUELA souhaite savoir si les sportifs sont déjà revenus de métropole.

M. PAAGALUA explique que les jeunes sportives Mondoriennes sont recrutées sur place.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 300 000 FCFP.**

- **JUDO CLUB DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 350 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune observation n'est émise par les membres de la commission.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 300 000 FCFP.**

- **MONT-DORE BASKET CLUB** demande une subvention de fonctionnement de 400 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune observation n'est émise par les membres de la commission.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 400 000 FCFP.**

- **MONT-DORE GYM** demande une subvention de fonctionnement de 400 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune observation n'est émise par les membres de la commission.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 300 000 FCFP.**

- **MONT-DORE NATATION** demande une subvention de fonctionnement de 600 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune observation n'est émise par les membres de la commission.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 450 000 FCFP.**

- **MONT-DORE RING** demande une subvention de fonctionnement de 250 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

M. N'GUELA demande davantage d'information sur les licenciés sports/culture.

M. LOYAT explique qu'il y a plusieurs disciplines au sein du club. Le but étant de subventionner uniquement la partie sportive.

M. PAAGALUA souhaite savoir si les services ont reçu l'AG du club pour avoir l'état des membres de la partie sportive.

M. LOYAT répond par la négative. Le club a été relancé.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 250 000 FCFP.**

- **LE ROLLER SKATE DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 500 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

M. LELONG demande si les subventions peuvent être attribuées avant 3 ans d'existence.

M. LOYAT répond que l'association n'a que 2 ans, c'est pour cette raison que la subvention a été plafonnée à 50 000 FCFP.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 50 000 FCFP.**

- **LE RUGBY CLUB DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 500 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune observation n'est émise par les membres de la commission.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 300 000 FCFP.**

- **TENNIS CLUB DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 600 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

M. N'GUELA souhaite savoir si le club participe aux travaux de rénovation.

M. LOYAT répond par l'affirmative.

Mme POIA demande si le club a participé financièrement.

M. LOYAT répond par l'affirmative. Ils ont financé la réfection des terrains à hauteur de 300 000 FCFP.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 300 000 FCFP.**

- **VELOCE CLUB CALEDONIEN DU MONT-DORE** demande une subvention de fonctionnement de 400 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Au vu des budgets de certaines associations, M. LELONG rappelle que le rôle de la Ville est d'aider les associations fragiles. Il indique que beaucoup d'associations autonomes continuent à demander des subventions.

M. RIVIECCIO explique que les dossiers sont instruits en fonction de critères, indépendamment du fait qu'il y ait une bonne gestion.

M. PAAGALUA ajoute que le Véloce Club Calédonien a remporté le « cyclotour » du Mont-Dore. De plus, la Ville a fait appel au club au sujet du projet de la piste de VTT.

M. LELONG souhaite savoir où sera située la piste de VTT.

M. PAAGALUA répond qu'elle sera basée à Saint-Michel.

M. LELONG souhaite savoir s'il est possible de relier une piste cyclable du Mont-Dore à celle de Nouméa.

M. PAAGALUA explique que cela doit être étudié avec la Ville de Nouméa et la province Sud.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 350 000 FCFP.**

EXCEPTIONNEL :

- **L'ATHLETIC CLUB ESPOIR DE BOULARI** demande une subvention exceptionnelle de 300 000 FCFP. Cette aide financière servirait à participer aux frais de déplacements de 2 athlètes listés de haut niveau catégorie espoir aux Championnats France hivernaux et estivaux pour la saison 2023.

M. LOYAT indique avoir orienté le club vers un appel à projet nommé « FEBECS ». Ils pourraient bénéficier d'une aide à hauteur de 1,8 M FCFP.

S'agissant d'une compétition, il est proposé de leur verser 20 000 FCFP par athlète, soit 40 000 FCFP.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 40 000 FCFP.**

- **LE JUDO CLUB DU MONT-DORE** demande une subvention exceptionnelle de 1 000 000 FCFP. Cette aide financière servirait à financer divers déplacements des tournois et stages à l'extérieur du territoire.

S'agissant d'une compétition, il est proposé de leur verser 20 000 FCFP par athlète, soit 80 000 FCFP.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 80 000 FCFP.**

- **LE RUGBY CLUB MONT-DORE** demande une subvention exceptionnelle de 3 000 000 FCFP. Cette aide financière servirait à financer un déplacement de 22 jeunes de catégorie 16-19 ans à Toulouse du 03 au 15 avril 2023 pour un stage.

M. RIVIECCIO précise qu'il s'agit d'un déplacement pour un stage et non pour une compétition.

S'agissant d'un stade et non d'une compétition, il est proposé de leur verser 10 000 FCFP par athlète, soit 220 000 FCFP.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 220 000 FCFP.**

- **L'INSTITUT D'HALTEROPHILIE DU MONT-DORE** demande une subvention exceptionnelle de 3 000 000 FCFP. Cette aide financière servirait à participer aux frais de déplacements de 6 personnes en Métropole pour une durée de 14 jours.

S'agissant d'une compétition, il est proposé de leur verser 20 000 FCFP par athlète, soit 100 000 FCFP.

⇒ **Avis favorable de la commission à l'unanimité des membres présents pour 100 000 FCFP.**

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

Il convient de noter que Mmes RIVIERE et JULIÉ, qui ont des liens de parenté avec les membres de l'association Les Piroguiers du Mont-Dore, se sont retirées de la séance et n'ont donc pas pris part au vote.

Il convient de noter que M. le Maire s'est momentanément absenté et n'a donc pas pris part au vote.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	23	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	29	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Habilitation du Maire à signer la convention annuelle (et ses avenants) relative au financement et à la mise à disposition d'un éducateur avec le Groupement d'Employeurs Sports et Loisirs Sud (GESLS) pour l'exercice 2023 :

La note explicative de synthèse n°20/23 du 28 avril 2023 indiquait que :

« Souhaitant bénéficier à nouveau des moyens du Groupement d'Employeurs Sport et Loisirs Sud (GESLS), dont le partenariat a été initié depuis 2019, et afin de poursuivre la mise en œuvre de cette action destinée à promouvoir la pratique sportive de proximité, lutter contre l'oisiveté des jeunes âgés de 11 à 16 ans et éviter ainsi, leur basculement dans la délinquance, il convient de signer une convention précisant les engagements des deux parties dans la mise à disposition d'un éducateur sportif :

La commune du Mont-Dore s'engage ainsi à :

- verser une subvention, au titre de l'année 2023, de 1 000 000 FCFP d'aide à l'emploi d'un éducateur sportif au GESLS,
- et payer l'adhésion annuelle d'un montant de 10 000 FCFP

Il vous est donc proposé d'habiliter le Maire à signer la nouvelle convention et ses éventuels avenants précisant l'engagement de chaque partie.

Observations de la commission municipale chargée des sports, en date du 19 avril 2023 :

M. LELONG demande s'il s'agira, pour cette année, du même éducateur sportif.

M. PAAGALUA répond par l'affirmative.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

Il convient de noter que Mmes RIVIERE et JULIE se sont momentanément absentes et n'ont donc pas pris part au vote.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	24	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Habilitation du Maire à verser une subvention à l'Association Citoyen Mondorien pour l'exercice 2023 :

La note explicative de synthèse n°21/2023 du 28 avril 2023 indiquait que :

« L'Association Citoyen Mondorien a pour projet de réaliser une étude auprès de la population du Mont-Dore et du Grand Nouméa pour évaluer l'impact des blocages et des incivilités au niveau de la tribu de Saint-Louis, sur la zone sud de la commune du Mont-Dore.

Cette étude appréhenderait les aspects :

- Economique ;
- Social ;
- Patrimonial ;
- Psychologique.

La société QUIDNOVI a fait une proposition d'étude évaluée à 2.240.000 F.CFP environ.

L'Association Citoyen Mondorien a sollicité le concours financier de la Ville du Mont-Dore, par courrier ci-joint en date du 08 novembre 2022. Cette subvention serait utilisée en 2023, uniquement pour cette étude d'impact.

La Province Sud et l'Etat ont également été sollicités par l'association pour le financement de cette étude.

Il est donc proposé d'habiliter le Maire à verser à l'Association Citoyen Mondorien une subvention exceptionnelle de 240.000 F.CFP.

Observations de la commission municipale chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale, en date du 19 avril 2023 :

M. PARENT indique avoir eu des échanges avec l'association Citoyen Mondorien. Selon eux, il était question d'une subvention de 400 000 FCFP (au lieu de 240 000 FCFP). Il souhaite avoir des explications à ce sujet.

M. LEVANQUÉ explique qu'à l'origine, l'étude avait été évaluée à 2,4 M FCFP au lieu de 2,240 M FCFP. La participation de la province Sud s'élève à 1 M FCFP et l'association a fait une demande du même montant auprès de l'Etat. C'est la raison pour laquelle il est proposé de verser une subvention de 240 000 FCFP.

M. PARENT ajoute que l'Etat attend la participation de la province Sud et de la Ville pour compléter la somme manquante. L'Etat n'a pas encore versé la subvention d'1M FCFP.

M. LEVANQUÉ répond que la province Sud a déjà versé sa participation et que l'association Citoyen Mondorien possède un reliquat et des réserves de l'exercice précédent.

M. PARENT demande si la Ville possède les montants nécessaires dans le cas où l'association souhaite faire la demande d'une seconde subvention exceptionnelle. Il ajoute que l'étude est très intéressante et pourrait être utilisée pour les futures négociations et contrats de développement.

M. LEVANQUÉ répond que l'association peut, si elle le souhaite, faire une demande de subvention exceptionnelle supplémentaire.

Mme COURTOT souhaite savoir si les statuts de l'association ont vocation à travailler sur des sujets tels que l'impact des exactions sur la route de Saint-Louis.

M. LEVANQUÉ répond par l'affirmative.

Mme POIA demande si la Ville entend le fait d'avoir accordé par courriel une subvention de 400 000 FCFP à l'association. Elle est consciente que le montant du devis a diminué et que c'est pour cette raison que la Ville a revu le montant de sa subvention mais selon elle, l'État doit simplement faire un ajustement. Elle ajoute que cette étude est importante et que la Ville pourrait l'utiliser à bon escient.

M. PAAGALUA répond que l'État subventionne car c'est bien de son domaine de compétence et de sa responsabilité en termes de sécurité et de libre circulation.

Mme COURTOT souhaite savoir, étant donné que le président de l'association Citoyen Mondorien est un agent de la province Sud, s'il n'y a pas conflit d'intérêt par rapport à la subvention de la province Sud.

Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. »

Observation en cours de séance :

Amendement (Annexe 2) :

M. le Maire explique que l'Association Citoyen Mondorien a proposé à la Ville de participer à cette étude. La Ville a accepté alors que, d'une part, cela relève de la compétence de l'État (Sécurité et Justice) et que, d'autre part, la province Sud disposait de 1 Md FCFP pour les études et travaux de la route de contournement. Il rappelle que sur ce budget, 700 M FCFP ont été rendus à l'État et à la province.

Il ajoute que le devis transmis par l'association était à l'origine chiffré à 2,4 M FCFP, dont 1 M FCFP pris en charge par la province Sud, 1 M FCFP par l'Etat et le reste par la Ville. Depuis, le devis a été modifié à 2,240 M FCFP.

En revanche, si, pour quelque raison que ce soit, le montant du devis venait à changer, l'association pourra faire une demande de subvention complémentaire qui serait alors étudiée.

M. le Maire propose donc de voter une subvention de 240 000 FCFP.

Mme JULIÉ répond que le montant de l'étude est bien de 2,4 M FCFP. Dans l'après-midi, un courriel a été envoyé aux services de la Ville par l'association, pour préciser le montant de l'étude. La conseillère municipale prend note que le Maire s'engage à compléter le montant du devis, qu'il soit à 2,240 M FCFP ou à 2,4 M FCFP.

M. le Maire rétorque que s'il devait y avoir un changement dans le montant de cette étude, il sera étudié une nouvelle fois en commission.

M. le Maire soumet l'amendement au vote :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	-	26	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	1
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	6	26	1

L'amendement est rejeté à la majorité.

Délibération :

M. SAO revient sur les dires de M. le Maire au sujet des 700 M FCFP du contrat de développement. Il lui semble que les 700 M FCFP n'ont pas été rendus puisqu'ils ont été affectés, au budget primitif 2021, pour la sécurisation des trottoirs de la route de La Conception. A ce sujet, le conseiller municipal souhaite savoir où en sont les travaux.

De plus, il indique que les travaux de réfection de chaussée sur la RP1, au niveau de Saint-Louis, qui devaient se terminer avant la fin du mois d'avril, sont laissés en l'état depuis plus d'un mois maintenant. Il demande quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour les usagers de cette route.

Enfin, des plots blancs de signalisation ont été installés depuis peu à La Coulée mais ils tombent sur la route lorsqu'il y a du vent. Il souhaite savoir qui veillera à ce chantier.

M. le Maire invite M. SAO à questionner la province Sud.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	-	5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	28	-	5

La délibération est adoptée à la majorité.

5. Portant approbation du programme d'extension du système de vidéo protection sur les espaces publics (route provinciale n°1 – tronçon de Boulari à La Coulée) :

La note explicative de synthèse n°22/2023 du 28 avril 2023 indiquait que :

« Eu égard à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance menée, il a été décidé d'équiper certains quartiers de caméras pour compléter le dispositif de tranquillité publique mis en place sur le territoire de la commune.

L'étude d'opportunité menée au cours du 3^{ème} trimestre 2022 par la Ville, en concertation avec la gendarmerie nationale, a mis en exergue des espaces et des formes de déviance pour lesquels l'installation de caméras est une réponse idoine pour combattre certains phénomènes déviants.

Au terme de cette étude, il a été possible de sélectionner parmi tous les secteurs étudiés, 7 sites de la commune à vidéo-protéger dont la section de Route provinciale n°1, entre le carrefour de la mairie à Boulari et le giratoire Edmond Caillard à La Coulée. De nouveaux secteurs pourront être couverts par ce dispositif, les années suivantes.

Le coût estimatif de cette opération est de 42 millions de francs CFP, comprenant la fourniture et pose de 19 caméras, les frais d'études et de suivi des travaux, le raccordement au système, les équipements de visionnage, le déport des images vers le Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG) et la formation de nouveaux opérateurs. Pour ce projet, la commune bénéficie d'une aide financière de l'Etat et de la province Sud.

S'inscrivant dans le cadre du Contrat Local de Sécurité 2019 - 2023 et dans une logique intercommunale de lutte contre la délinquance, ce projet a par ailleurs reçu un avis favorable du référent sûreté de Nouvelle-Calédonie pour sa cohérence d'ensemble et la pertinence des implantations définies.

L'objet fixé est de doter la Ville de cet équipement avant la fin de l'année 2023.

Il convient donc d'approuver le programme d'extension de ce système de vidéo protection urbaine et d'habiliter le Maire à signer les marchés et avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres pour l'extension du système de vidéo protection sur les espaces publics (route provinciale N° 1 – Tronçon de Boulari à La Coulée).

Observations de la commission municipale chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale, en date du 19 avril 2023 :

Mme POIA souligne la pertinence des emplacements des caméras ainsi que de la qualité du dossier. Elle souhaite savoir qui a monté ce dossier.

M. BONNARD répond que le dossier a été monté par la direction de la sécurité en partenariat avec un bureau d'études.

M. PAAGALUA ajoute que la stratégie de la Ville est de mettre les caméras sur des axes prioritaires.

Mme POIA souhaite savoir si le Centre de Supervision Urbain (CSU) est déjà en place et si les gendarmes auront accès aux images.

M. BONNARD répond par l'affirmative, depuis plusieurs années déjà. Un déport d'images sera fait à la gendarmerie dès la fin de service, ce qui leur permettra d'intervenir au besoin.

Mme POIA demande si la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) encadre ce projet.

M. BONNARD répond par l'affirmative.

Mme POIA souhaite savoir qui seront les agents affectés au CSU.

M. BONNARD explique qu'un projet de réorganisation du service de la police est en phase de finalisation. Il est prévu une augmentation des effectifs affectés au CSU.

Mme POIA demande quels seront les créneaux horaires du CSU.

M. BONNARD répond que c'est n'est pas encore définitivement arrêté et que la Ville étendra le créneau occupé par le personnel du CSU.

Mme POIA souhaite savoir quels sont les horaires actuellement.

M. BONNARD répond que les horaires du CSU sont de 07h00 à 23h00 selon la disponibilité des agents. Le personnel administratif le fait de 07h00 à 15h00 tous les jours et en fonction des disponibilités des brigades de voie publique. Il y a ensuite un relai qui se fait à 15h00.

M. ALGAYRES souhaite savoir si les caméras situées aux feux rouges du carrefour du commerce « Ah Yen » et de la Mairie permettent de détecter les voitures qui ne respectent pas la signalisation.

M. BONNARD répond par l'affirmative.

Mme POIA indique qu'il serait vraiment intéressant de mettre des caméras sur l'axe principal. Elle souhaite savoir si la province Sud a équipé la Voie de Dégagement Est en caméras.

M. BONNARD répond qu'il y a une caméra appartenant à la province Sud au niveau du collège de Normandie et une caméra appartenant à la Ville au niveau du giratoire du débarcadère à La Conception.

Mme COURTOT souhaite savoir si, entre ces deux points, il y a d'autres caméras.

M. BONNARD répond par la négative.

Mme POIA explique que la province Sud équipe la Ville de Nouméa en caméras. Elle propose de leur faire une demande pour la Ville du Mont-Dore.

M. PAAGALUA prend bonne note de l'information et M. BONNARD répond que c'est déjà fait.

Mme COURTOT souhaite savoir comment seront protégées les caméras.

M. BONNARD explique qu'elles sont protégées par du plexiglass adapté.

M. ALGAYRES souhaite connaître la durée de vie d'une caméra.

M. BONNARD répond que la Ville a des caméras qui ont 8 ans et qui sont tout à fait fonctionnelles. Il faut, bien sûr, les entretenir.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Observations en cours de séance :

Mme POIA souhaite revenir sur le conseil municipal du 22 septembre 2022, durant lequel le groupe « Générations Mont-Dore » avait apporté des remarques sur le dossier qui avait été présenté. Elle rappelle que le dossier de l'an dernier n'était pas finalisé. En effet, le choix des emplacements des caméras n'était, selon eux, pas judicieux.

En revanche, le dossier présenté cette année est finalisé et complet. Elle remercie la direction de la sécurité pour ce travail « parfait ».

M. TARAHAU souhaite savoir si un entretien des caméras est nécessaire.

M. BONNARD répond par l'affirmative. Des entretiens sont à réaliser de manière récurrente. Dès lors qu'il y a des dégradations, le prestataire intervient.

M. TARAHAU demande s'il y a un contrat d'entretien sur les caméras.

M. BONNARD répond par la négative. Il n'y a pas de contrat de maintenance. Cependant, la Ville travaille régulièrement avec des sociétés privées et un coordinateur de vidéo protection effectue des contrôles.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée l'unanimité.

Vœu (Annexe 3) :

Mme JULIÉ présente le vœu déposé par le groupe « Générations Mont-Dore » relatif aux travaux du gymnase et du plateau sportif de Plum.

M. le Maire indique que plus de 12 M FCFP de travaux (sur trois ans) ont été réalisés. Néanmoins, il explique attacher beaucoup d'importance au parfait fonctionnement de ces installations. C'est pour cette raison qu'il approuve ce vœu.

M. le Maire soumet le vœu au vote :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

Le vœu est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

Mme MOREAU souhaite savoir quand se réunira la commission chargée de l'action sociale, des violences intrafamiliales, des seniors, du handicap et du logement.

M. le Maire répond qu'une réponse lui sera apportée ultérieurement.

M. le Maire informe qu'un conseil municipal exceptionnel aura lieu le vendredi 09 juin 2023, à 8h pour l'élection des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Mme JULIÉ souhaite avoir la convocation rapidement pour les élus devant s'absenter de leurs obligations professionnelles.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,


Mathieu GOYON

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

Le présent procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal en date du 22 JUIN 2023

Il est publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 29 JUIN 2023

LES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MONT-DORE

Au Mont-Dore, le 23 mars 2023

A l'attention de Monsieur le Maire de
La Commune du Mont-Dore
98809 Mont-Dore

Objet : Présentations de l'étude "Bien dans mes claquettes" et du dispositif « Clic & Mouv' » au prochain conseil municipal.

Monsieur Le Maire,

L'étude « **Bien dans mes claquettes** » a été conduite par la province Sud durant la 3ème période scolaire, du 20 juin au 5 août 2022, auprès de 3 000 élèves en classe de 3^{ème} dans les collèges de la province Sud dont ceux du Mont-Dore. La restitution de cette enquête est actuellement prête.

Parallèlement, un nouveau dispositif provincial « **Clic & Mouv'** » permet aux jeunes scolarisés âgés entre 11 et 15 ans de bénéficier d'un crédit de 15 000 frs à l'année pour pratiquer des activités sportives, culturelles et artistiques durant leur temps libre sur le territoire de la province Sud.

Dans la perspective du prochain conseil municipal, nous souhaiterions que la Province Sud puisse venir présenter :

- La restitution de l'enquête « **Bien dans mes claquettes** »,
- Et le dispositif « **Clic & Mouv'** ».

En espérant que cette demande, qui contribuera directement à la jeunesse montdorienne, retienne votre attention,

Recevez, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MONT-DORE

Gérard Michard

Renaud P. D. 20

HALLET

P. H. S. A. K.

Renaud P. D. 20

M. S. 2020
C. M. 2020
M. S. 2020
M. S. 2020



AGIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

province-sud.nc



AGIR POUR
L'AVENIR





Base de la politique jeunesse provinciale, l'enquête « Bien Dans Mes Claquettes » a pour objectif de **mieux comprendre les habitudes** des jeunes pour **mieux les accompagner**.

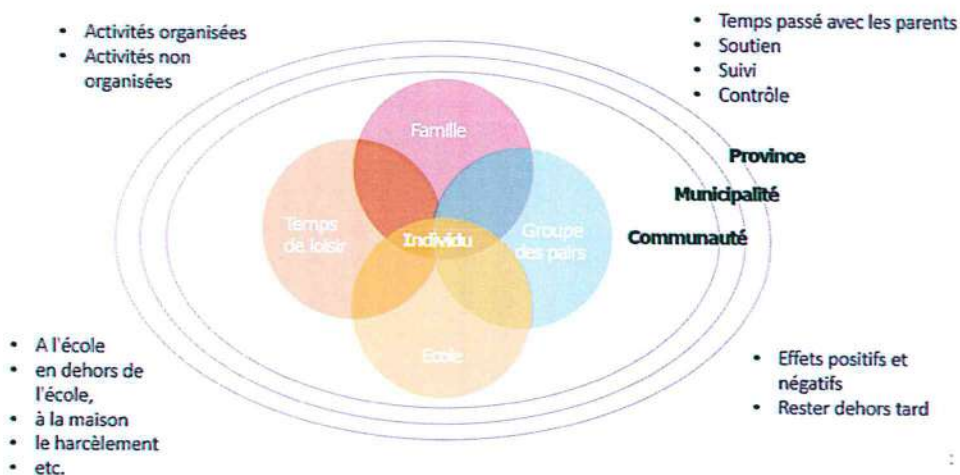
L'étude permet de disposer **d'une photographie sur les comportements** des jeunes calédoniens et leurs interactions dans leur environnement de vie, notamment en matière de conduites addictives.

Celle-ci sera renouvelée tous les deux ans afin d'évaluer l'impact des mesures prises par les acteurs.

Ces résultats permettront à l'ensemble des acteurs qui accompagnent les jeunes en province Sud **d'adapter leurs programmes et dispositifs au contexte calédonien**.

Méthode inspirée du modèle islandais

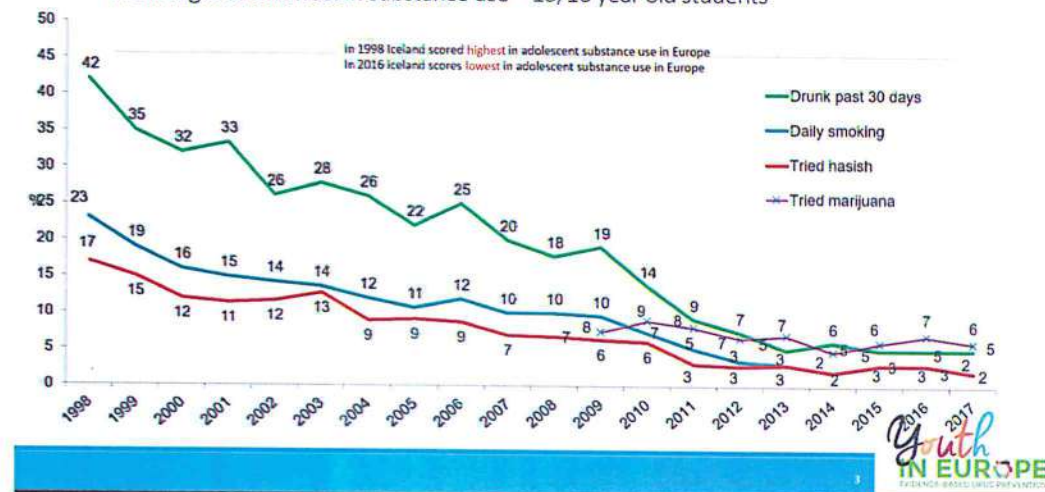
Approche communautaire



Adaptable au contexte calédonien

Based on the Icelandic Prevention Model


From highest to lowest in substance use – 15/16 year old students



Bons résultats sur l'entrée dans les addictions des jeunes mais pas que ...

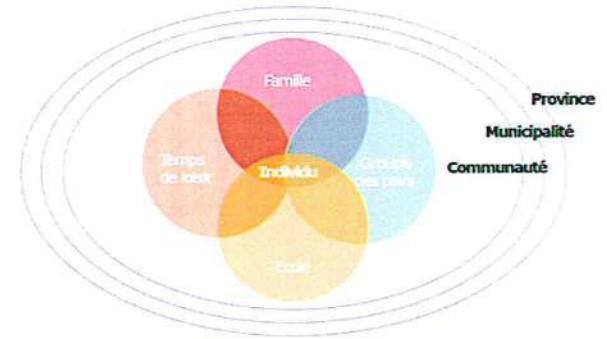
https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/nous-les-europeens/nous-les-europeens-du-vendredi-20-janvier-2023_5571165.html

BDMC un outil d'évaluation de la politique jeunesse


 Améliorer les conditions d'autonomie des jeunes et leur bien-être
 Permettre à l'action provinciale en faveur de la jeunesse de gagner en lisibilité et en cohérence

- Protéger les jeunes
Veiller sur leur condition physique, morale et affective
- Accompagner les jeunes dans leurs parcours de réussite
- Contribuer à l'épanouissement et l'engagement citoyen
- Adapter la gouvernance de la politique jeunesse

Mesures éducatives Parentalité	Prévention CMS ASSNC	Expérimentation FEJ Chatbot
Egalité des genres	Soutien à la scolarité	Jeunesse vulnérable
Espace Jeunes Info/Acc/orientation	Dispositifs d'excellence	Soutien aux métiers manuels
Insertion DILE	Passeport 1er logement	Reseau RIIFE
Clic & Mouv'	JDD	Mesures de réparation
Service civique	Soutien aux projets des jeunes	Labelisation des CVL
Bien dans mes claquettes	Partenariats structurants	Transversalité
Suivi Evaluation	Approches participatives	Collectif Jeunes



Prochaine édition 1^{er} trimestre 2024



LES RESULTATS DE L'ENQUETE

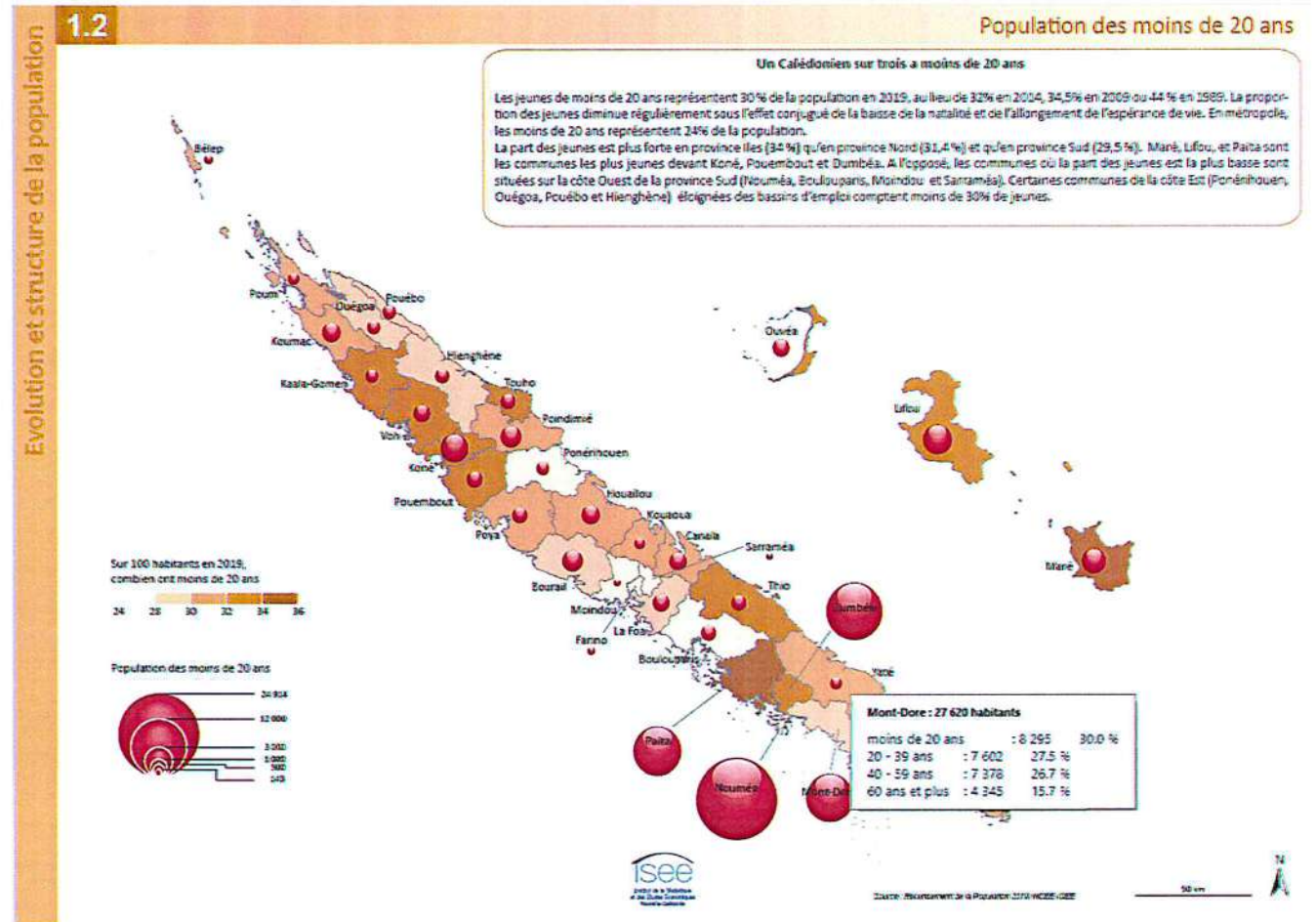
Etat des lieux 2022

COMMUNE DU MONT-DORE le 04 mai 2023

COMMUNE DU MONT DORE

27 620 habitants

Communauté	Population 2019
Européenne	7281
Kanak	6865
Wallisienne-Futunienne	4088
Plusieurs communautés	4236
Autre	5150



Source: <https://www.isee.nc/>

Population interrogée sur la commune du Mont-Dore

FIGURE 1

Communauté d'appartenance des élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022

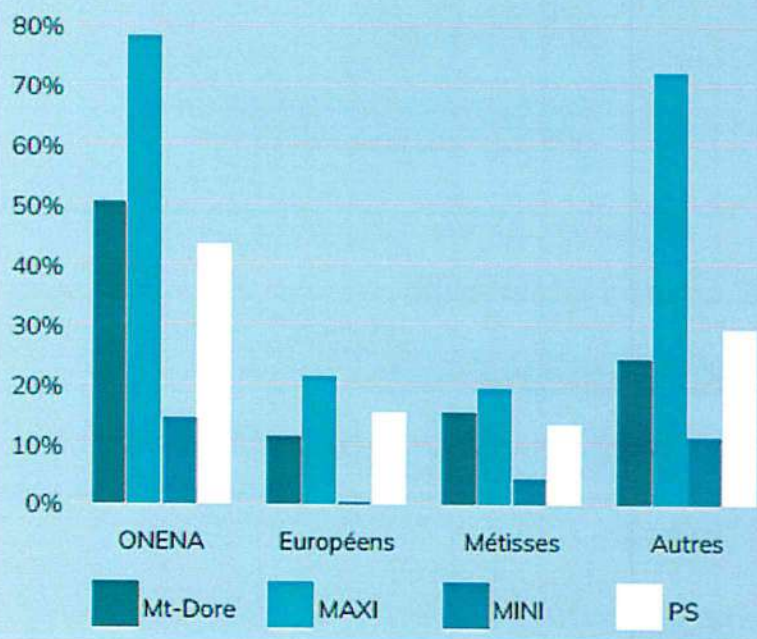
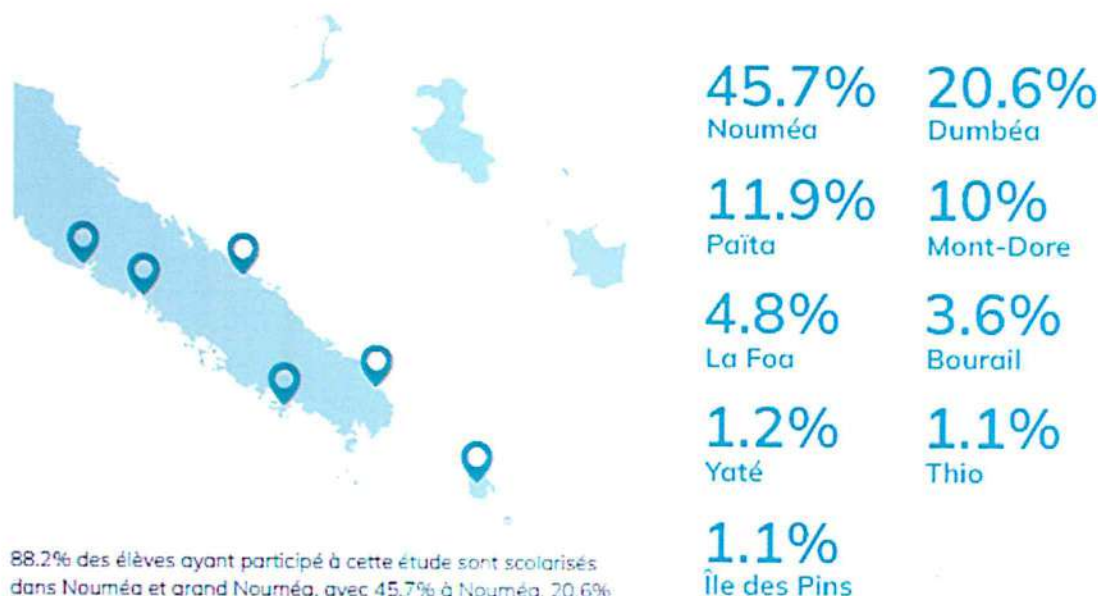


FIGURE 2

Répartition des élèves de 3^{ème} de la PS par commune en 2022



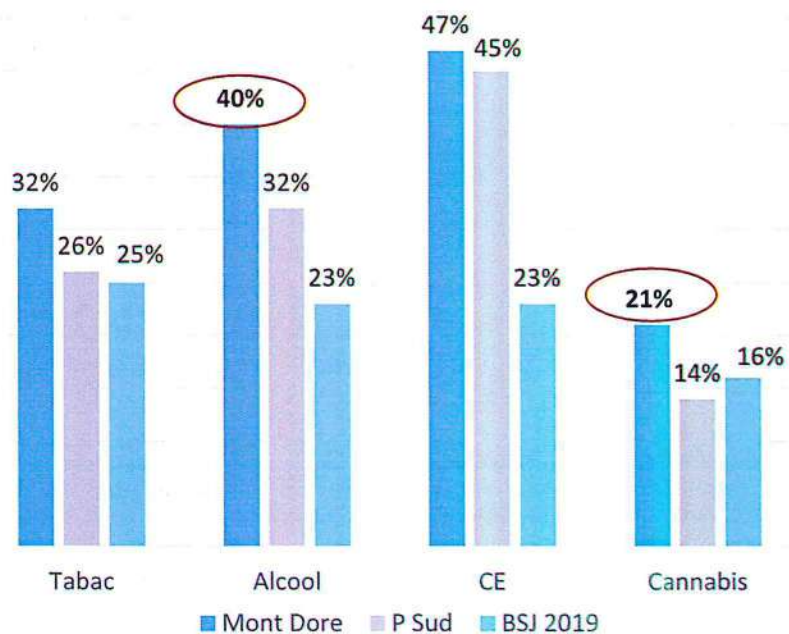
88.2% des élèves ayant participé à cette étude sont scolarisés dans Nouméa et grand Nouméa, avec 45.7% à Nouméa, 20.6% à Dumbéa, 11.9% à Païta et 10% au Mont-Dore. Dans le sud du territoire, 1.2% sont scolarisés à Yaté et 1.1% à l'île des Pins. En brousse, 4.8% sont scolarisés à La Foa et 3.6% à Bourail. Sur la côte Est, 1.1% sont à Thio.

Aiment y vivre

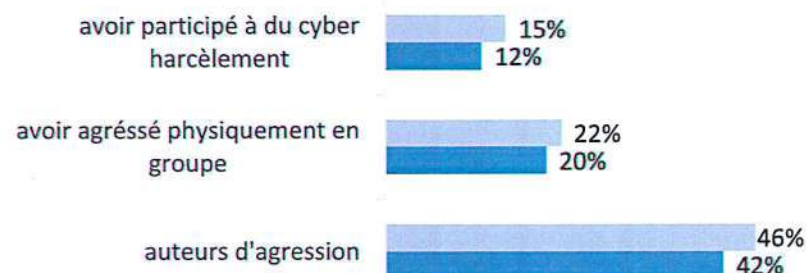


Conduites à risques des jeunes

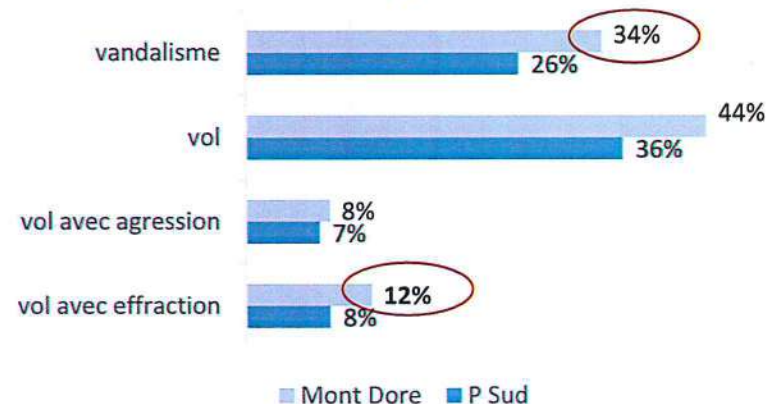
Consommations de substances psychoactives



Actes de violences

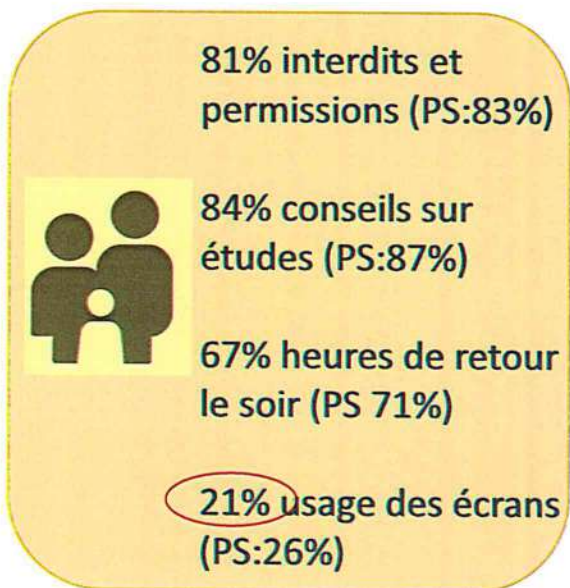


Actes de délinquance



Parentalité

Cadre éducatif



Sentiment de sécurité

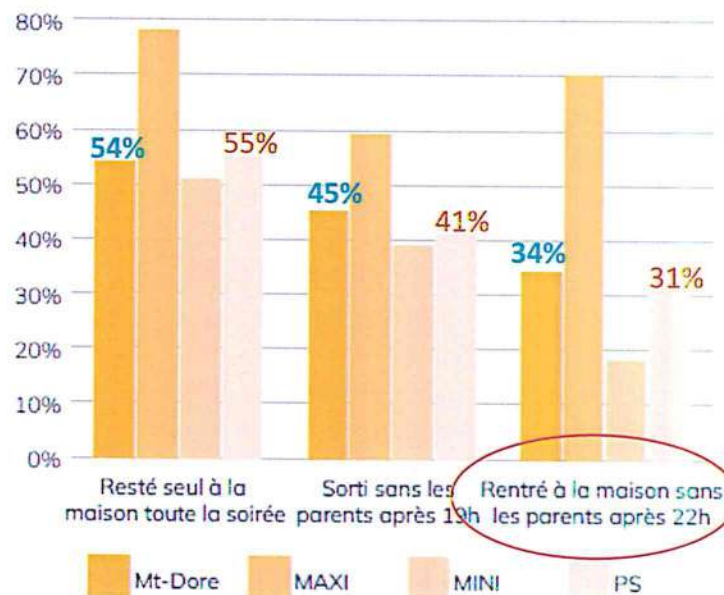
(maison)



Sorties en soirée

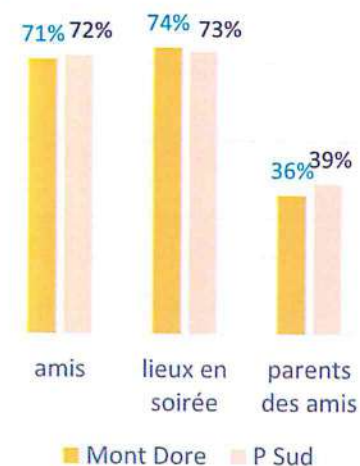
durant les 7 derniers jours

Déclaration sur le contrôle parental exercé en soirée des élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022



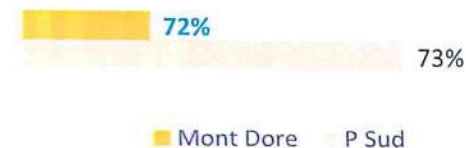
Fréquentations

(connaissance par les familles)



Sentiment de sécurité

(quartier)

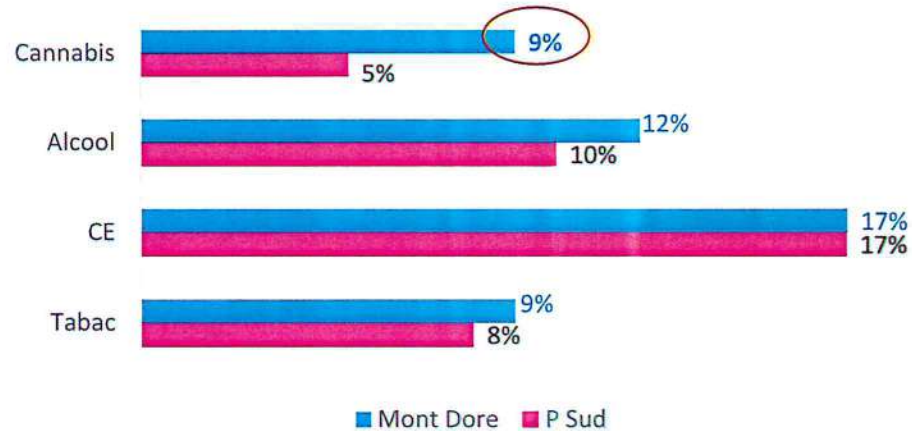


Influence des pairs



Sur les consommations de SPA

(par ce que tes amis le font aussi)



Sur l'absentéisme scolaire



Mont Dore



déclarent manquer les cours sans autorisation pour ne pas se sentir exclus du groupe d'amis.

Comportements violents

(pour ne pas se sentir exclu du groupe)



Mont Dore



Demande d'aide



Mont Dore



s'adressent à un camarade du collège



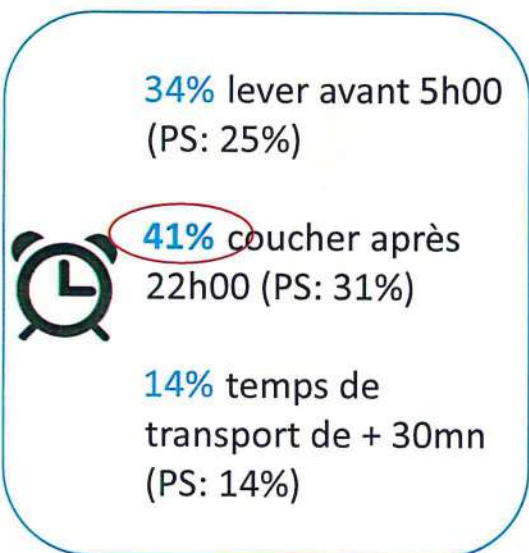
Mont Dore



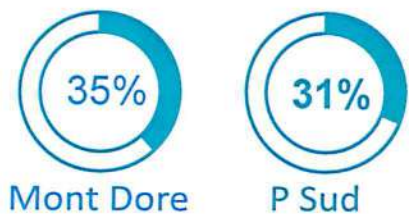
s'adressent à quelqu'un de leur famille

Temps scolaire

Rythme scolaire



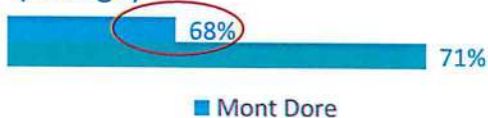
Sentiment d'ennui



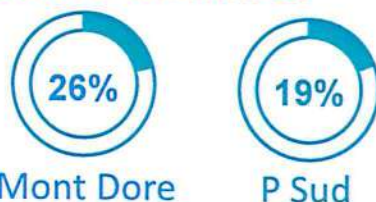
Bien-être scolaire



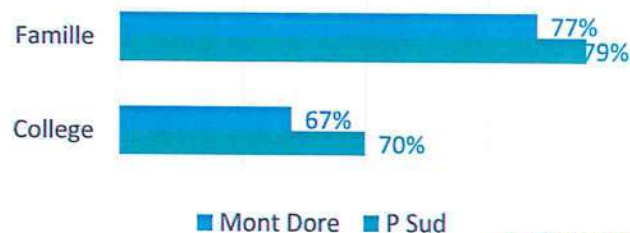
Sentiment de sécurité (collège)



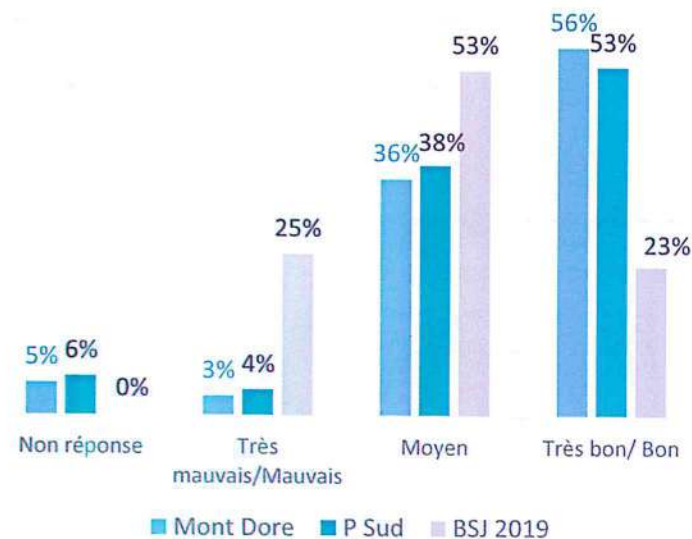
Cours difficiles



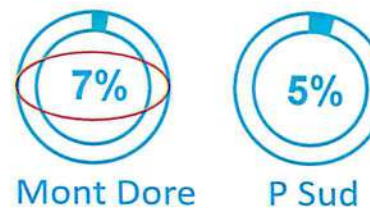
Aide pour les devoirs



Perception de performance scolaire



Risque de décrochage



Temps libre

Non identification des activités



Mont Dore



P Sud

Pratique d'activités

Durant le temps libre



Mont Dore



P Sud

Motifs de non-activité supplémentaire



Demande d'activités

FIGURE 6

Types d'activités souhaitées par les élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022

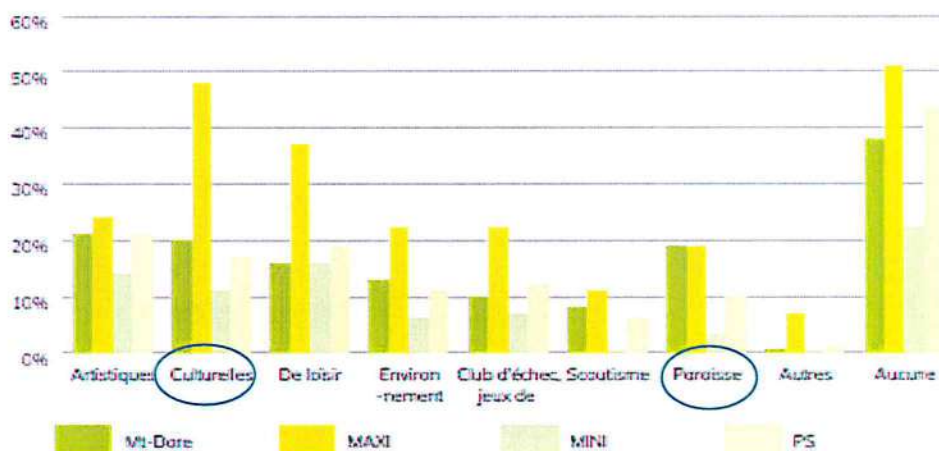
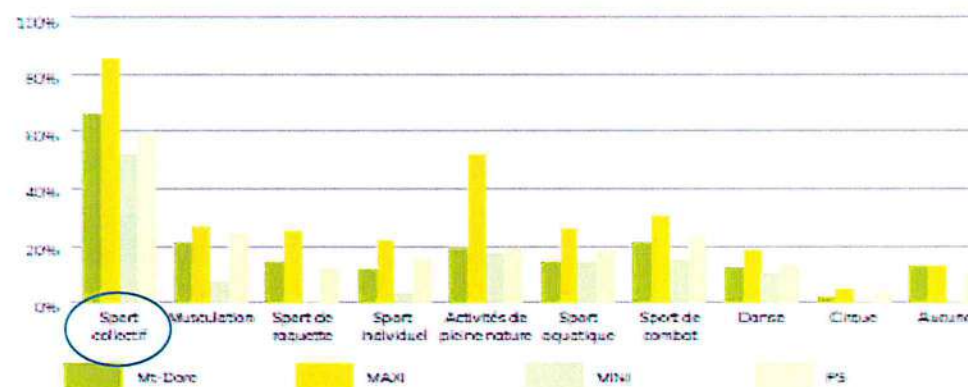
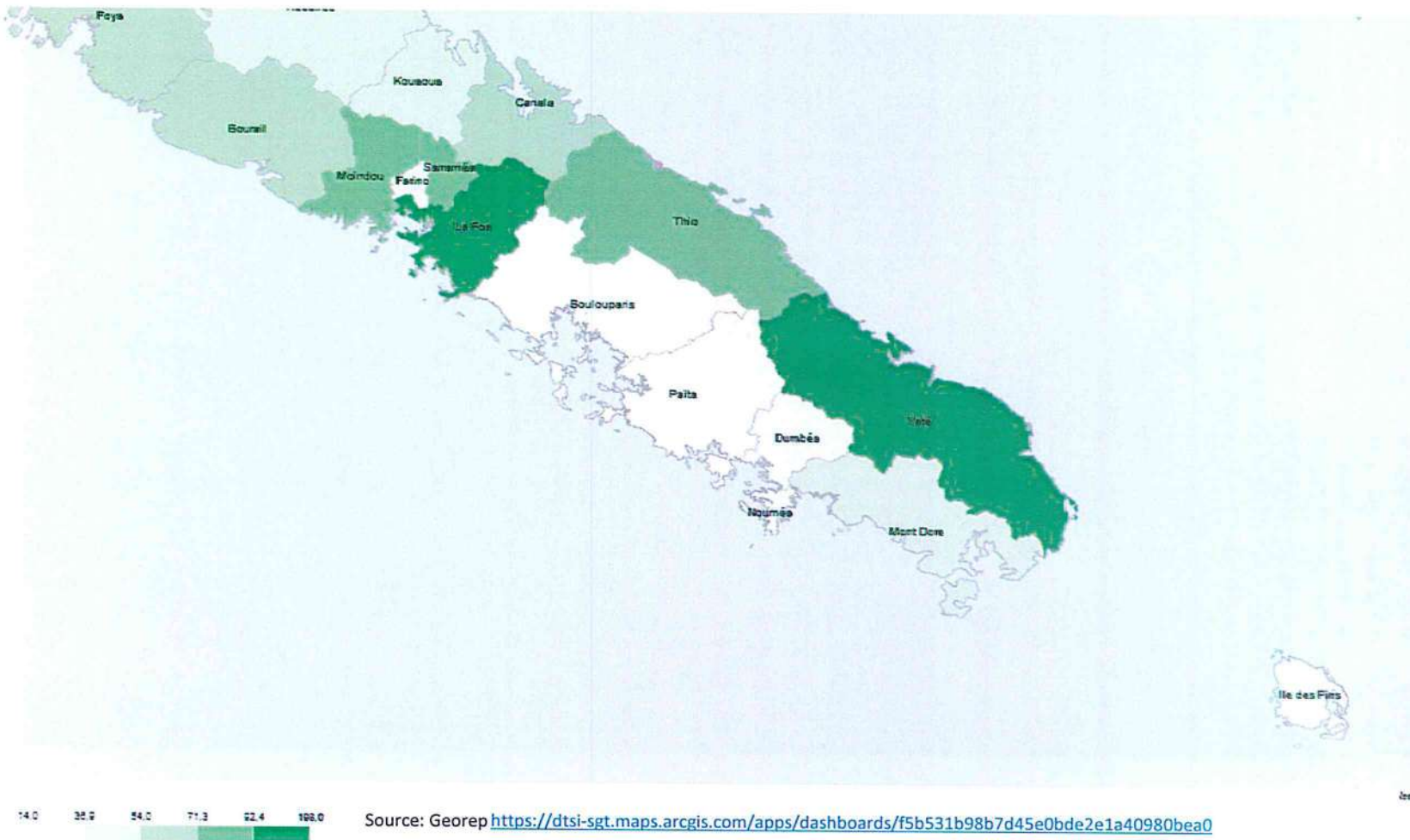


FIGURE 7

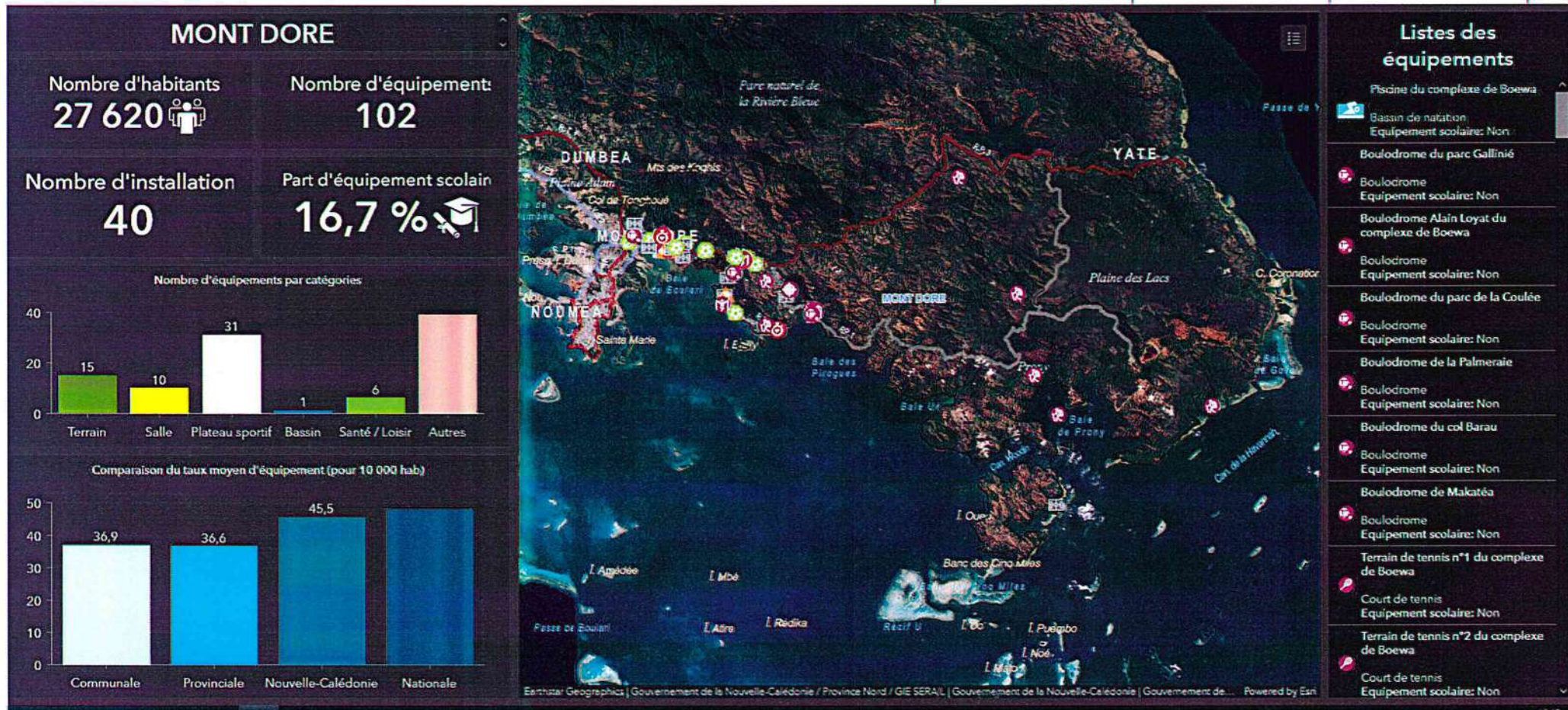
Activités sportives souhaitées par les élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022



Taux moyen d'équipements sportifs pour 10 000 habitants



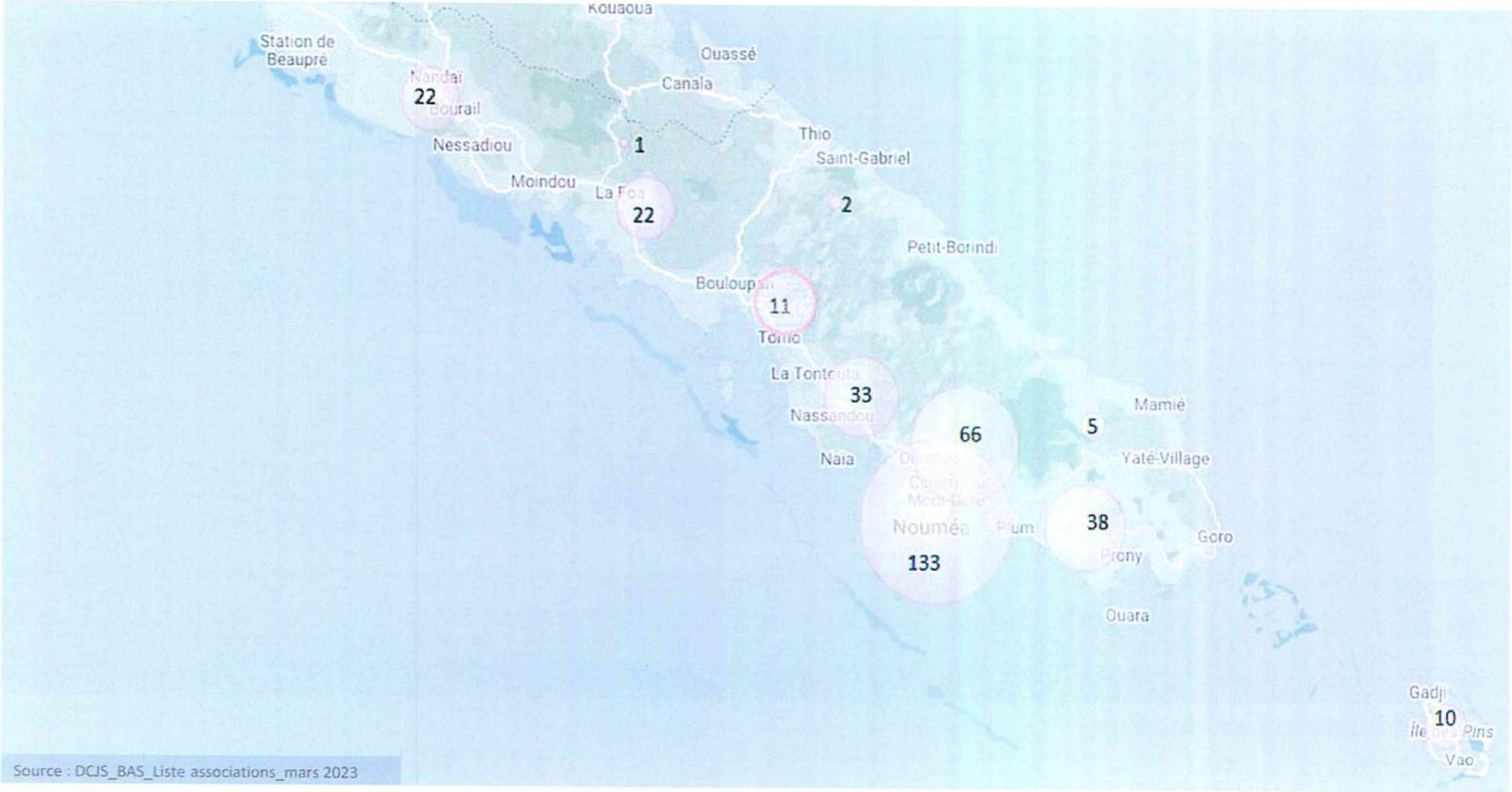
Province Sud	36,6
Boulouparis	36,2
Bourail	56
Dumbea	27,6
Farino	14
Ile des Pins	29,5
La Foa	106
Moindou	78,2
Mont Dore	36,9
Nouméa	33,1
Paita	33
Sarramea	87,4
Thio	71,3
Yate	198



Source : site GEOREP

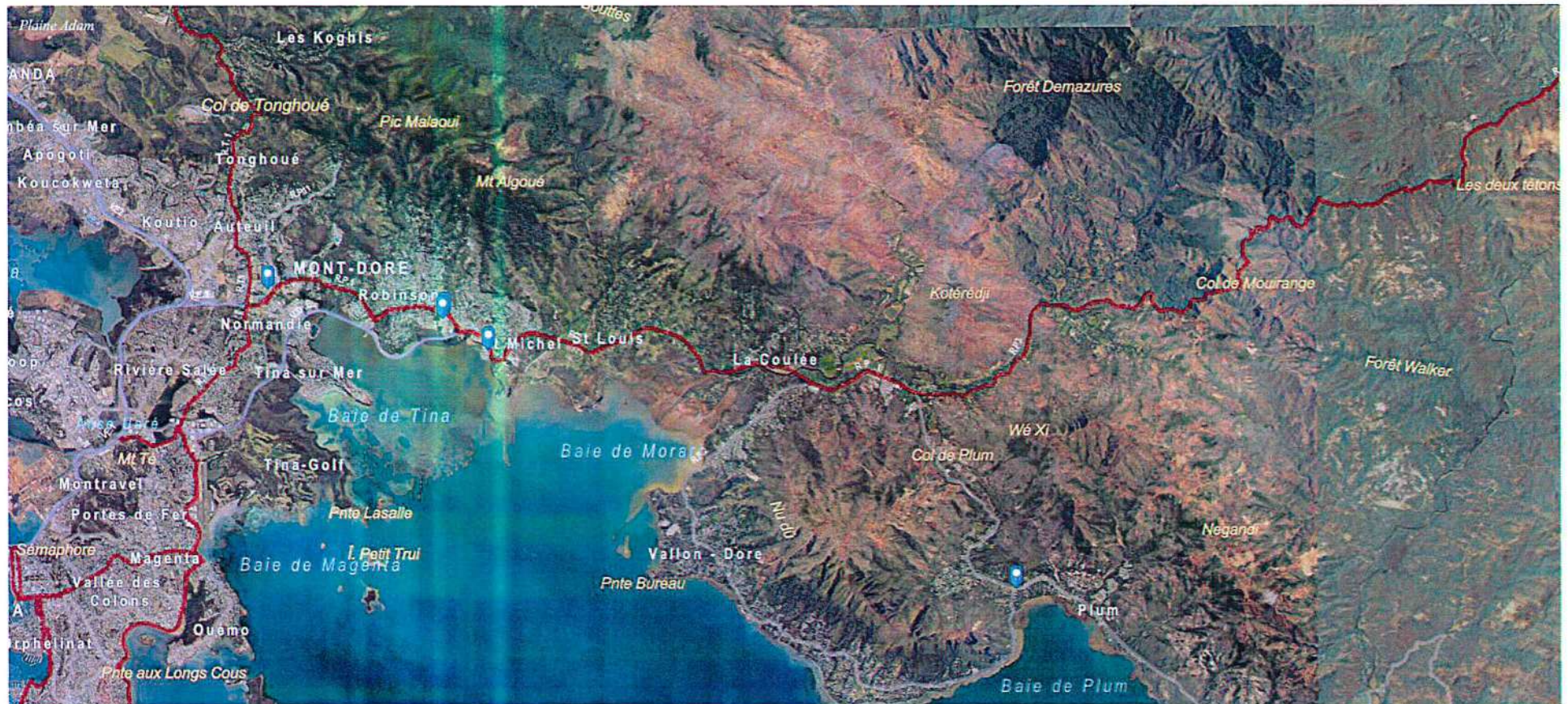
<https://dtsi-sgt.maps.arcgis.com/apps/dashboards/f5b531b98b7d45e0bde2e1a40980bea0>

Offres sportives et de loisirs 2022



Source : DCJS_BAS_Liste associations_mars 2023

Offre artistique et culturelle – Commune du Mont-Dore



Source : site GEOREP www.mont-dore.nc

Offre artistique et culturelle – Commune du Mont-Dore

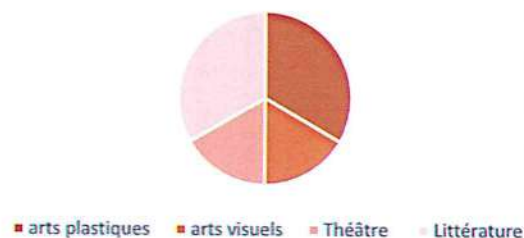
5 équipements municipaux :

- Centre culturel du Mont-Dore
- Pôle artistique
- Bibliothèque Denis Frey
- Bibliothèque annexe de Plum
- Médiathèque de Boulari

Agréments en 2022

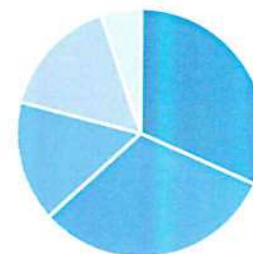
- 6 agréments en 2022

Répartition par discipline artistique



Programmation Centre culturel du Mont-Dore saison 2023

■ expositions ■ théâtre ■ danse ■ musique ■ cinéma



14 spectacles pour la saison 2023 (mars-juin) et une trentaine de représentations.

Associations recensées en 2023

- 8 associations

Répartition par discipline artistique





\ Le dispositif Clic & Mouv

➤ JEUNES

Offrir des opportunités de réaliser des activités avec des « bons crédits »

- \ Une subvention à destination des 11-15 ans résidants et scolarisés en Province Sud : près de 11 000 collégiens et 4 000 lycéens
- \ Un porte-monnaie de 15 000 XPF par an valable toute l'année scolaire auprès de l'ensemble des organismes adhérents
- \ Une offre d'activités accessibles : tarifs dédiés et de proximité



CLIC & MOUV' EN IMAGE



Le dispositif Clic & Mouv

➤ ORGANISMES ADHERENTS

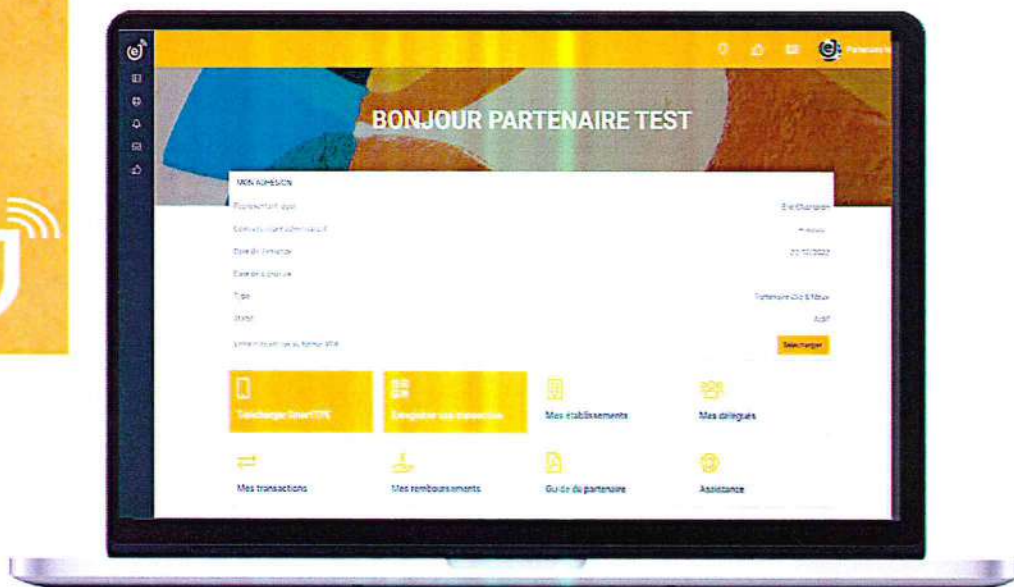
Faire évoluer l'offre d'activités des prestataires en la modernisant et en favorisant la professionnalisation tout en augmentant la fréquentation

- \\ Une application permettant de découvrir l'offre des organismes adhérents par activité et géolocalisation
- \\ Un outil de paiement sécurisé pour effectuer directement les transactions entre les organismes adhérents et les 15 000 jeunes bénéficiaires de la province Sud
- \\ Une hotline dédiée aux bénéficiaires et organismes adhérents

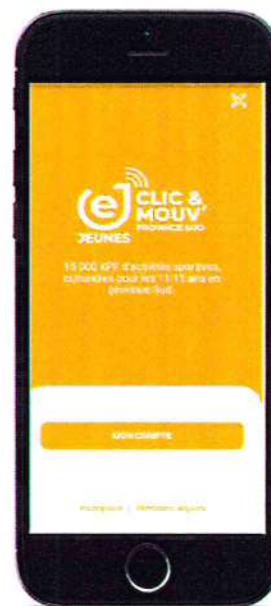


Les outils numériques

PC : une plateforme web
<https://mouv.province-sud.nc>



Appli bénéficiaires :



Appli pour les organismes adhérents



Calendrier du projet

25 mai 2022

Adoption du dispositif « Clic & Mouv' » en APS

Nov à janvier 2022

Développement de l'appi Clic&Mouv'

15/01 au 15/02

Phase test « Clic & Mouv' » - auprès des jeunes testeurs de 11 à 15 ans et organismes adhérents

Janv à mars...

Formation des organismes adhérents et réunions d'informations dans les communes



Prospection des organismes adhérents dans les communes

Rencontre des chefs d'établissements

Déploiement du dispositif « Clic & Mouv' »

Accompagnement des jeunes et OA dans les communes

Nov-dec 2022

1^{er} mars 2023

En continu



Les moyens déployés pour accompagner les jeunes

- Espace jeune : centre de référence Clic & Mouv'



- Une équipe mobile Clic & mouv' répartie dans les communes de Nouméa et Grand Nouméa, des permanences les mercredis et vendredis pm dans les maisons de quartiers, médiathèques



Les moyens déployés pour accompagner les jeunes

- Une assistance psud pour les familles : 20 30 40 et un contact mail dédié : mouv@province-sud.nc
- Des agents de proximités formés au dispositif dans les communes de l'intérieur : médiateurs, éducateurs et assistantes sociales
- Des points d'accès wifi et EPN cartographiés sur le territoire de la psud
- Des réunions d'informations dans les établissements pour sensibiliser les jeunes





Les moyens déployés pour accompagner les clubs, les associations et professionnels

- Une assistance Clic & Mouv' pour les aider à s'inscrire en ligne et résoudre les problèmes de connexion
- Des formations sur le territoire de la province Sud :

Mont-Dore (Complexe Boewa)

- Jeudi 11 mai 11h/13h
 - Jeudi 11 mai 13h45/15h45
 - Jeudi 11 mai 16h/18h
- Des points d'accès wifi et EPN cartographiés sur le territoire de la psud



Des formations pour découvrir le dispositif & inscrire votre structure

Dumbéa

(Cise)

Mardi 2 mai 11h/13h

Mardi 2 mai 14h/16h

Mercredi 3 mai 9h/11h

Paita

(Dock Socio-culturel)

Mardi 9 mai 16h30/18h30

Mercredi 10 mai 9h/11h

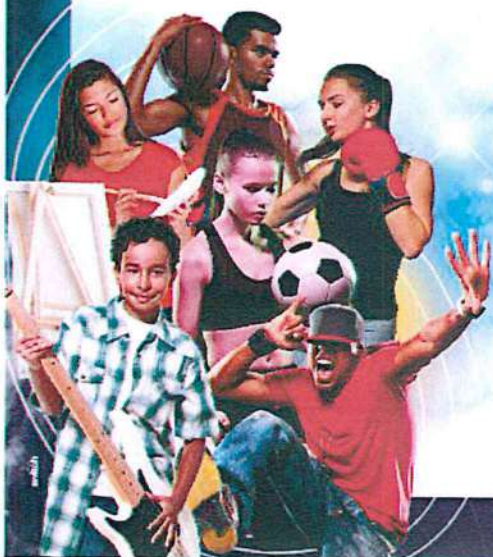
Mont-Dore

(Complexe Boewa)

Jeudi 11 mai 11h/13h

Jeudi 11 mai 13h45/15h45

Jeudi 11 mai 16h/18h



Tu as entre 11 et 15 ans ?
15 000€
offerts
pour t'écarter quand tu veux !
Activités artistiques, culturelles ou
sportives, tu as le choix !

Renseignements inscription : 79 11 75 179 72 75

province-sud.nc/clicmouv

AGIR POUR
L'AVENIR



Les offres des organismes



Les offres clic and mouv' au Mont Dore



- 10 OA en ligne sur 110 au total
- 39 bénéficiaires inscrits dans la commune sur 1674 au total



Association sportive Mont-Dore Natation



ADRESSE

Piscine municipale du Mont-Dore
98809 LE MONT DORE



Mont Dore Natation

38 J'aime • 49 followers





Organismes adhérents | Bons plans | Activités | Blog | Clic & Mouv

Changer votre photo de bannière

OLFAMIL

DIRECTION : NKAMAND ZACHARIE

YAMAK PACIFIQUE

Modifier mes infos

Les Yamak Pacifique, c'est l'association de référence pour l'Art du déplacement. Ce sont les pionniers du mouvement. Pour le côté esthétique et free-style, on trouve de nombreuses similitudes avec le freerun.

Yamakasi vient du Lingala (langue africaine) qui veut dire : « Esprit fort », « Homme fort » ou encore « Corps Fort ».

La mission de l'association :

- échanger et créer des techniques d'entraînement de la discipline de l'Art du déplacement
- créer et d'échanger des événements culturels en Océanie et dans le monde.

Tarif 1 Séance : 1 500 frs
Forfait mensuel (4 entraînements) : 5 000 frs
Forfait mensuel (8 entraînements) : 7 500 frs
Renseignements : 95 90 39

Adresse : 49 rue Fanni Schmidt
98809 MONT DORE

Coordonnées : association.yamak.pacifique@gmail.com

Activités : [Entrées](#) | [Espace membres](#) | [Partenaires](#)

Changer votre photo de bannière



LE BOXING CLUB DU MONT-DORE

[Modifier mes infos](#)

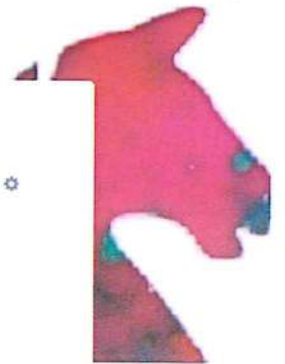


Boxe anglaise tous niveaux





ajoutez votre photo



CLUB D'ECHECS "LE ROC PAÏTA - MONT-DORE"

Modifier mes infos

ADRESSE

Arène du Sud
98890 PAÏTA

ADRESSE EMAIL

leroc.echecs@ppr.tl.com

Envoyer un message



BMX - NEW CAL RIDE - Skate park La Coulée

Modifier mes infos

Cours de BMX freestyle pour les enfants de 7 à 16 ans, sur différents skate park en province Sud :

- Le lundi au skate park de Koutio (Dumbéa)
- Le mardi au skate park de Sainte-Marie (Nouméa)
- Le jeudi au skate park de La Coulée (Mont-Dore)

Tous nos cours sont proposés de 16h30 à 18h.

Tarifs :

- Prix à la séance : 2 000 Fr matériel inclus (BMX + équipement de protection)
- Forfait au mois : 6 000 Fr sans matériel (1h30 par semaine)
- Forfait au mois : 8 000 Fr matériel inclus (1h30 par semaine)





ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE MONT-DORE



Le club de Hand Ball du Mont Dore propose des entrainements au Complex sportif Boewa et à la briquetterie du Vallon Dore.

A partir de 6 ans

- Forfait à l'année : 6 000 frs
- Séance découverte : gratuite

Renseignements : 75 20 08

ADRESSE 50 rue Marie Curie
98835 DUMBEA

TÉLÉPHONE FIXE 00687412638

TÉLÉPHONE PORTABLE 00687752008

ADRESSE EMAIL jsmd@mls.nc

ACTIVITES [Handball](#)

 [Envoyer un message](#)



Organismes adhérents

Bons plans

Activités

Blog



Clic & Mouv



MONT DORE BASKET CLUB

Modifier mes infos



à partir de 5 ans

séances découvertes gratuites : 2 semaines soit 4 séances

tarif d'adhésion : 8 000 frs

Stages de vacances : contactez nous

ADRESSE

4458 avenue des deux baies
98309 MONT DORE

COORDONNÉES

secretariat.mbc@jeunes.com

Envoyer un message





INSTITUT D'HALTEROPHILIE DU MONT-DORE

[Modifier mes infos](#)



Le club de l'Institut d'Haltérophilie du Mont-Dore est une association sportive basée sur le Mont-Dore, permettant de pratiquer l'haltérophilie. L'haltérophilie est une discipline olympique à catégories de poids de corps dont le but est de soulever une barre chargée le plus lourdement possible au-dessus de soi selon deux mouvements : l'arraché et l'épaulé-jeté, dans le respect de l'intégralité du pratiquant et d'une réglementation.



ASSOCIATION MONT DORE RING (MONT DORE)



FORMULES INITIATION et PERFECTIONNEMENT BOXE:

- Activités : Boxe
- Tarif : 1000 Cfp / la séance
- Dates : Durant les vacances

Baskets et tenue de sport

*Inscription et renseignements
au 77 29 32*





province-sud.nc



AGIR POUR
L'AVENIR



Amélioration de la qualité de la vie des jeunes (orange) / Participation aux activités (bleu) / Les jeunes ont le droit de s'exprimer (rose) / Autres (gris) / Données disponibles de la Province Sud (bleu foncé)

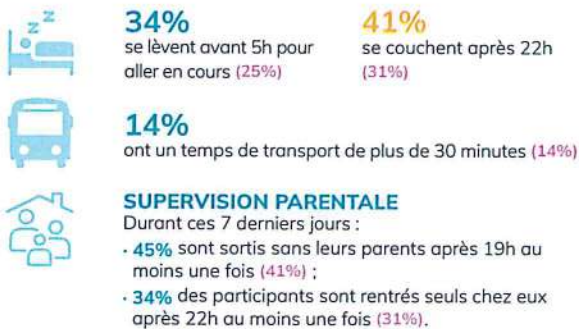
Lieux de vie

Pour la commune du Mont Dore, 247 jeunes en classe de 3^{ème} ont participé à l'enquête. Ils sont 43% à parler une autre langue que le français à la maison. Si pour la majorité d'entre eux le lieu de vie est la ville (82%), 10% vivent en tribu, 4% en squat et 4% sur une propriété agricole.



Temps périscolaire

65% des participants passent leur temps libre chez eux. (66%)
62% pratiquent une activité (sport, culture, loisirs). (69%)



Consommation de produits addictifs

Dans les 30 derniers jours :



*Cigarette électronique

Violences

Témoins de violence, dans les 12 derniers mois :



Victimes de violences dans les 12 derniers mois :



Auteurs d'agression(s), dans les 12 derniers mois :



Auteurs d'actes délinquant, dans les 12 derniers mois :



Activités souhaitées



Refus d'activités supplémentaires



RAISONS INVOQUÉES



Pour 39% des jeunes, la prise en charge des frais de transports faciliterait la pratique d'activités (38%)



ENQUÊTE SUR LA
JEUNESSE DE LA
PROVINCE SUD

**RAPPORT COMMUNAL
MONT-DORE**
Résultats descriptifs

Novembre 2022

«Bien dans mes claquettes 2022» Mont-Dore

L'enquête « Bien Dans Mes Claquettes » a interrogé pour la commune du Mont Dore, 247 jeunes en classe de 3ème . 50% d'entre eux s'identifient comme « océaniens » et 24% comme « autre ». Ils sont 43% à parler une autre langue que le français à la maison. Si pour la majorité d'entre eux le lieu de vie est le village (82%), 10% vivent en tribu et 3.6% en squat.

60% vivent avec leurs 2 parents biologiques et 17% vivent en foyer monoparental. Le contrôle parental est une réalité pour quasi la totalité des jeunes puisque plus de 81% des parents édictent des règles sur ce qu'il faut faire et ne pas faire. Néanmoins ils sont presque 45% à être sortis le soir après 19h sans leurs parents au moins une fois dans la semaine précédente. Les parents réagissent et interviennent, pour la plupart, s'ils consomment des substances addictives (alcool, tabac, cannabis et cigarette électronique).

Ils sont plus de 44% à avoir manqué les cours sans autorisation au moins une fois dans les 30 derniers jours. Ils sont 34% à se lever avant 5h du matin.

19% des jeunes passent leur temps libre dans leur quartier mais presque et au total 41% ne savent pas quelles activités y sont organisées. 61% des jeunes interrogés souhaitent faire plus d'activités de loisirs, artistiques ou culturelles et 67% plus de sports collectifs. Pour 39% d'entre eux la prise en charge du transport pour aller à ces activités serait une aide importante pour leur permettre d'y participer.

40% des jeunes ont consommé de l'alcool dans les 30 derniers jours et 21% du cannabis.

Plus de 72% se sentent en sécurité dans leur quartier, village, tribu. Ils sont cependant, 24% à avoir subi des violences physiques dans les 12 derniers mois et 6.1% un viol. Au total, 46% d'entre d'être responsable d'agression dans les 12 derniers mois et 44% de vol.

1

SOCIO DÉMOGRAPHIE

Sur la commune Mont-Dore, 247 élèves ont répondu au questionnaire (Min. 27 élèves ; Max. 1134 élèves ; PS : 2481 élèves).

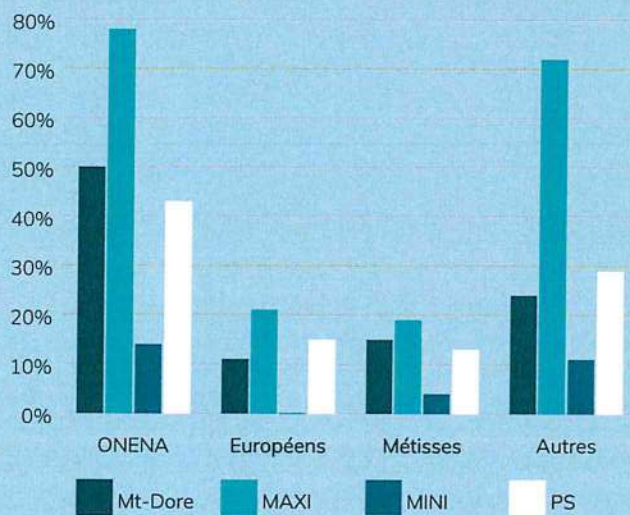
Parmi eux :

- 50.2% s'identifient comme étant une fille (Min : 37.9% ; Max : 55.6% ; PS : 50.1%);
- 48.2% s'identifient comme étant un garçon (Min : 44.4% ; Max : 62.1% ; PS : 49%);
- 1.6% s'identifient comme étant « autre » (Min : 0.0% ; Max : 1.6% ; PS : 0.9%).

A la question « A quelle communauté te sens-tu appartenir ? », les participants pouvaient choisir une ou plusieurs réponses parmi les communautés : « Mélanésienne », « Tahitienne », « Européenne », « Wallisienne, Futunienne », « Indonésienne », « Vietnamienne », « Ni-Vanuatu », « Asiatique » et « Autre ». Les réponses ont ensuite été regroupées dans les catégories « ONENA » (océarien non-asiatique non-européen), « européen », « métis » et « autres ».

FIGURE 1

Communauté d'appartenance des élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022



42,5%
des élèves interrogés sur cette commune ont déclaré parler une autre langue que le français à la maison (Min : 30% ; Max : 66.7% ; PS 39.5%).

Lieu de vie et environnement familial

Les élèves enquêtés vivent pour la plupart en ville (82.2%) (Min : 10.3% ; Max : 95.7% ; PS : 87.2%), les autres sont 9.7% à vivre en tribu (Min : 1.6% ; Max : 89.7% ; PS : 6.7%) et **3.6% à vivre en squat** (Min : 0.0% ; Max : 3.7% ; PS : 2.2%). Les 4.5% restants vivent sur une propriété agricole (Min : 0% ; Max : 24.4% ; PS : 4%).

Le statut des élèves au sein des établissements est le plus souvent **demi-pensionnaire 96%**.

La majorité des jeunes enquêtés vivent avec leurs deux parents biologiques, adoptifs ou tuteurs 59.5% (Min : 48.1% ; Max : 82.8% ; PS : 61%) et **17.4% vivent avec un seul de leurs parents** (Min : 3.4% ; Max : 18.9% ; PS : 17.4%). Dans 16.2% des cas, les participants déclarent vivre avec un ou plusieurs autres membres de leur famille (Min : 11.2% ; Max : 37% ; PS : 12.6%) et 6.1% en garde alternée (Min : 0% ; Max : 10.5% ; PS : 8.1%). Enfin, **0.8% vivent en foyer ou famille d'accueil** (Min : 0% ; Max : 5.6% ; PS : 0.8%).

Ils sont 66.8% (Min : 62.1% ; Max : 77.8% ; PS : 72.1%) à identifier leur « mère » comme l'adulte de la famille s'occupant le plus souvent de lui et passant le plus de temps avec eux. Seulement 25.1% des jeunes indiquent que c'est leur père (Min : 24.1% ; Max : 44.6% ; PS : 33.3%). Dans 1.2% des cas, les enquêtés ont coché la réponse « une femme de ma famille » (Min : 0% ; Max : 6.9% ; PS : 1.2%) et 0.4% « un homme de ma famille » (Min : 0% ; Max : 3.7% ; PS : 0.6%).

Les parents des participants se déplacent le plus souvent en voiture 93.9% (Min : 59.3% ; Max : 100% ; PS : 91.9%). A cette question, les jeunes pouvaient cocher jusqu'à trois réponses **le bus a été coché dans 17% des cas** (Min : 3.7% ; Max : 20.2% ; PS : 17.5%), **la marche dans 2.4%** (Min : 2.4% ; Max : 59.3% ; PS : 11.2%), les moto / scooters dans 6.1% (Min : 0% ; Max : 18.5% ; PS : 3.8%) et le co-voiturage dans 4.5% (Min : 0% ; Max : 6.9% ; PS : 2.9%).

Contrôle parental

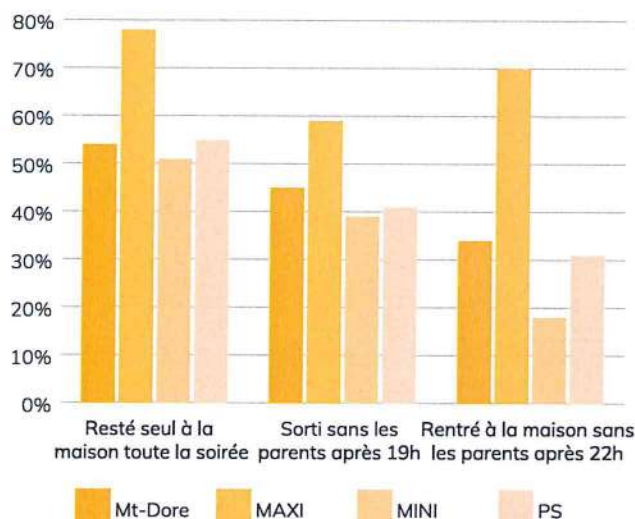
Les jeunes déclarent dans une grande **majorité 81.4% que leurs parents définissent des règles sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire** (Min : 81.4% ; Max : 100% ; PS : 83.1%). De même **67.2% définissent des règles sur les heures de retour à la maison le soir** (Min : 66.7% ; Max : 89.7% ; PS : 71.1%) et 73.7% des parents savent où ils sont en soirée (Min : 65.9% ; Max : 77.8% ; PS : 72.6%). 70.9% des parents connaissent leurs amis (Min : 66.2% ; Max : 93.1% ; PS : 71.9%). En revanche, seulement 36.4% des participants déclarent que leurs parents connaissent les parents de leurs amis (Min : 28.7% ; Max : 63% ; PS : 39.1%).

Durant ces 7 derniers jours :

- **44,9% sont sortis sans leurs parents après 19h au moins une fois** (Min : 39.3% ; Max : 59.3% ; PS : 41%).
- **Environ 34,4% des participants sont rentrés seul chez lui après 22h** (Min : 18.5% ; Max : 70.4% ; PS : 30.6%) ;

FIGURE 2

Déclaration sur le contrôle parental exercé en soirée des élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022



Les participants ont également été sollicités sur la question du type de réaction que leurs parents auraient s'ils consommaient des substances psychoactives. Les jeunes pouvaient cocher plusieurs réponses parmi « On en discuterait, ils m'expliqueraient les risques », « Je serais puni(e) » ; « Je serais grondé(e) » ; « Je serais astiqué(e)/ frappé(e) » ; « Ils ne feraient rien » ; « Ils trouveraient ça normal » et enfin « Je ne sais pas ce qu'ils feraient ».

Alcool

10,1%

(Min : 4.5% ; Max : 14.8% ; PS : 6.2%)
des participants déclarent que leurs parents trouveraient ça normal et 13.4% qu'ils ne feraient rien (Min : 0% ; Max : 14.4% ; PS : 9.2%).

Tabac

1,6%

(Min : 1% ; Max : 14.8% ; PS : 1.9%)
des participants déclarent que leurs parents trouveraient ça normal et 4% qu'ils ne feraient rien (Min : 0% ; Max : 4.7% ; PS : 3.7%).

Cigarette électronique

3,6%

(Min : 2.3% ; Max : 10.3% ; PS : 3.4%)
des participants déclarent que leurs parents trouveraient ça normal et 9.3% qu'ils ne feraient rien (Min : 3.7% ; Max : 9.3% ; PS : 7.3%).

Cannabis

1,6%

(Min : 0% ; Max : 7.4% ; PS : 1.4%)
des participants déclarent que leurs parents trouveraient ça normal et 1.6% qu'ils ne feraient rien (Min : 0% ; Max : 7.4% ; PS : 2.1%).

3

CHAMP SCOLAIRE

27.5% participants déclarent avoir manqué 1 à 4 demi-journées sans permission, au cours des 30 derniers jours (Min : 20% ; Max : 40.7% ; PS : 24.7%) et 9.3% ont manqué entre 5 et 9 demi-journées (Min : 0% ; Max : 18.5% ; PS : 7%). Mais 7.3% des jeunes interrogés déclarent avoir manqué sans permission 10 demi-journées ou plus (Min : 0% ; Max : 7.5% ; PS : 4.8%). Au total **44.1% des jeunes ont manqué l'école sans permission au moins une fois** dans les 30 derniers jours.

Les jeunes qui sont absents 10 journées et plus dans les 30 derniers jours sont plus susceptibles de passer en décrochage scolaire.

Donnée Baromètre Santé Jeune 2019 - 13 – 15 ans en PS :

- **46.8% des jeunes interrogés ont déclaré avoir manqué les cours au moins une fois dans les 30 derniers jours**

Lorsque les élèves interrogés rencontrent des difficultés à comprendre un exercice ou un cours, ils ont déclaré demander de l'aide :

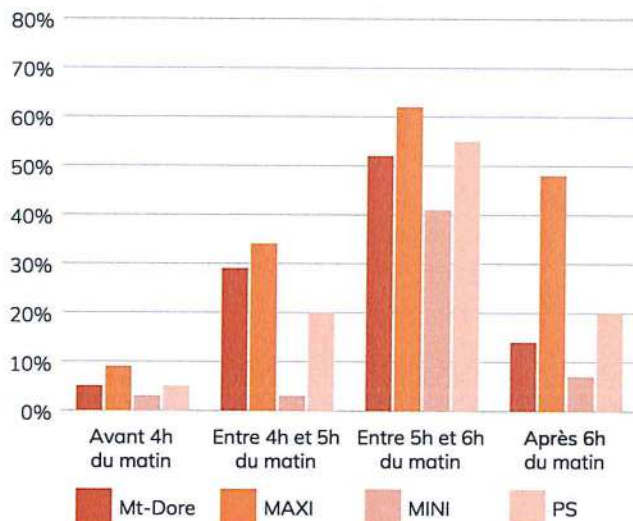
- « Dans ma famille » 77.3% des répondants (Min : 51.9% ; Max : 85.2% ; PS : 78.9%) ;
- « Au collège » par 66.8% (Min : 66.8% ; Max : 85.2% ; PS : 69.8%) ;
- « Autre » par 6.5% (Min : 0% ; Max : 7% ; PS : 5.9 %) ;
- « La maison de quartier » par 4.5% (Min : 0% ; Max : 11.1% ; PS : 2.3%) ;
- « L'espace jeune » par 1.2% (Min : 0% ; Max : 3.7% ; PS : 1.1%).

Les heures de réveil, de coucher et le temps de transport ont été explorés.

La majorité des jeunes 51.8 se lèvent le matin entre 5 et 6 heures (Min : 41.4% ; Max : 62.2% ; PS : 54.6%), mais presque 34% se lèvent avant 5 heures (Min : 7.4% ; Max : 43.3% ; PS : 25.2%).

FIGURE 3

Heures de réveil des élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022

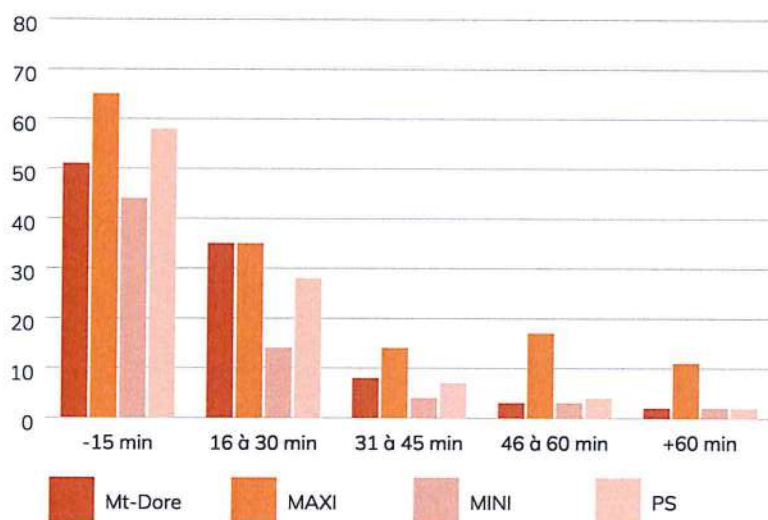


La grande majorité des jeunes (**56,3%**) se couchent entre 19 et 22 heures (Min : 56.3% ; Max : 74.1% ; PS : 64.9%).

Le temps de trajet de chez eux au collège est dans 51% des cas inférieur à 15 min (Min : 44.4% ; Max : 64.8% ; PS : 57.6%).

FIGURE 4

Temps de trajet pour se rendre au collège des élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022



4

CHAMPS DES LOISIRS

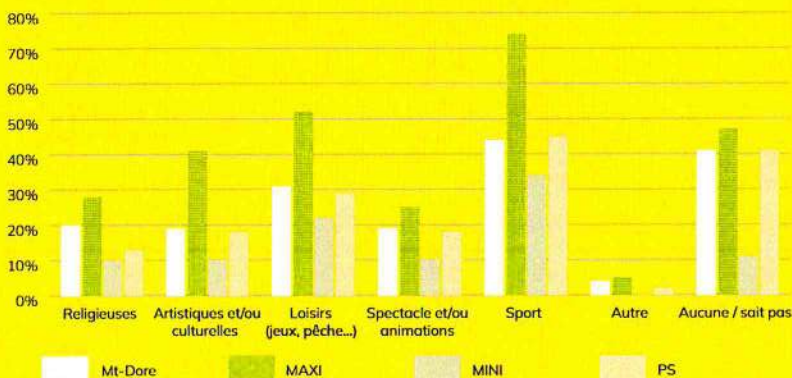
Afin de pouvoir adapter l'offre d'activités de loisirs, culturelles et sportives, il a été demandé aux participants d'identifier les lieux dans lesquels ils passent leur temps lorsqu'ils n'ont pas cours, d'identifier les activités proposées autour d'eux et de préciser la fréquence à laquelle ils pratiquent leurs activités physiques et/ou de loisirs.

19.4% des jeunes passent leur temps libre dans leur quartier (Min : 3.4% ; Max : 25.9% ; PS : 16.1%). De même, il leur a été demandé, s'ils estimaient que dans leur quartier il y avait plein d'activités organisées. 43.3% sont d'accord avec cette affirmation (Min : 33.1% ; Max : 75.9% ; PS : 41%).

40.9% ne savent pas quelles activités sont organisées dans leur quartier ou pensent qu'il n'y a rien d'organisé. Les activités les mieux identifiées sont les activités de sport et de loisirs (figure 5).

FIGURE 5

Identification des activités organisées dans leur quartiers, tribu ou squat
(élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022)



Ils sont **61.9% à faire une activité durant leur temps libre** (Min : 59.1% ; Max : 85.2% ; PS : 68.8%), que cela soit une activité artistique, culturelle, de loisir ou de sport.

Pour 15% des jeunes, le temps de trajet pour aller aux activités est compris entre 16 et 30 minutes (Min : 10.3% ; Max : 22.2% ; PS : 18.2%) et 36.4% moins de 15 minutes (Min : 30.4% ; Max : 48.1% ; PS : 40%).

Les participants déclarent qu'une prise en charge des frais des transports les motiveraient à pratiquer plus d'activités à 38.9% (Min : 33.3% ; Max : 48.1% ; PS : 37.7%).

Les 3 principales raisons invoquées lorsqu'on leur demande pourquoi ne pas faire davantage d'activités sont :

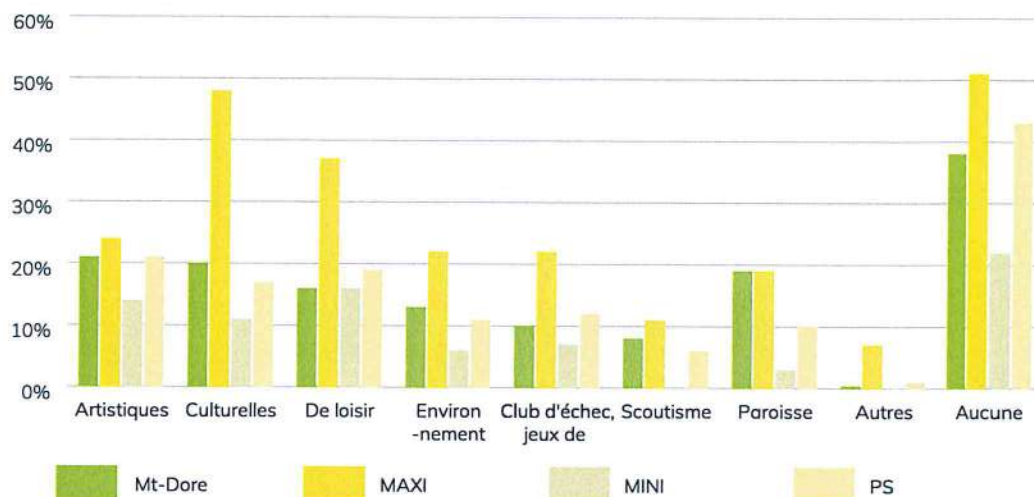
- Je fais déjà assez d'activités : 31.6% (Min : 27.8% ; Max : 48.3% ; PS : 36.8%);
- Il n'y a pas d'activités qui me plaisent à proximité : 23.1% (Min : 17.2% ; Max : 34.4% ; PS : 19.9%);
- Je n'ai pas assez de temps libre : 21.1% (Min : 17.2% ; Max : 29.6% ; PS : 23.9%).

Activités artistiques, culturelles et de loisirs

38,5% des jeunes interrogés ne souhaitent pas faire davantage d'activités (Min : 22.2% ; Max : 50.8% ; PS : 43.3%). Mais ils sont 20.6% à souhaiter faire des activités artistiques, 20.2% des activités culturelles traditionnelles et 16.2% des activités de loisirs.

FIGURE 6

Types d'activités souhaitées par les élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022

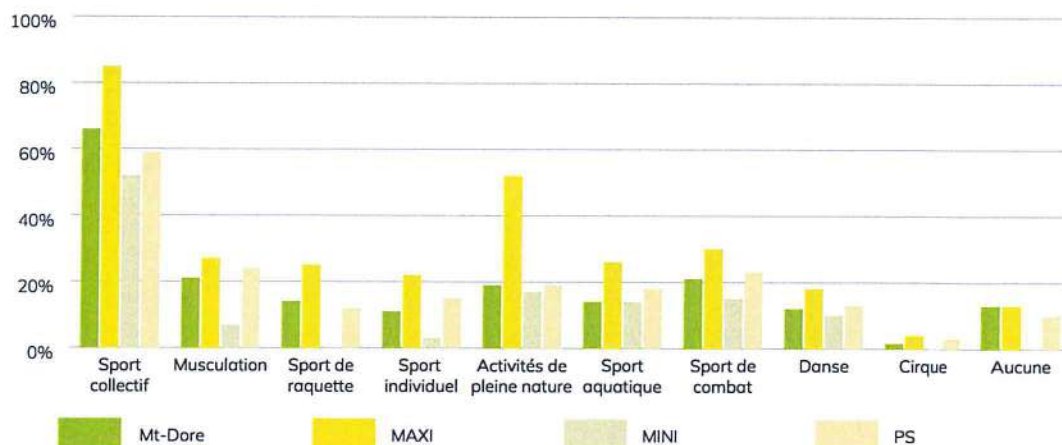


Activités physiques

Lorsque l'on demande aux élèves les activités physiques ou sportives qu'ils souhaiteraient faire, ce sont **les sports collectifs qui sont cités par 66.4% d'entre eux** (Min : 51.8% ; Max : 85.2% ; PS : 59.1%). Viennent loin derrière la musculation 21.5% (Min : 7.4% ; Max : 27% ; PS : 24%), les sports de combats 21.1% (Min : 14.8% ; Max : 29.6% ; PS : 23.3%), les sports de pleine nature 19.4% (Min : 16.6% ; Max : 51.9% ; PS : 19.1%) et les sports aquatiques qui sont demandés par 13.8% (Min : 13.8% ; Max : 25.9% ; PS : 18.3%).

FIGURE 7

Activités sportives souhaitées par les élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022



Les recommandations internationales préconisent 1h d'activité physique modérée par jour à cet âge.

5

CHAMP INDIVIDUEL

Consommation de produits addictifs

Tabac

32% des jeunes interrogés ont déclaré avoir fumé du tabac dans les 30 derniers jours (Min : 18.5% ; Max : 44.8% ; PS : 26.2%).

Donnée Baromètre Santé Jeune 2019 - 13 – 15 ans en PS :

- 25.5% des jeunes interrogés ont déclaré avoir consommé du tabac dans les 30 derniers jours

Alcool

39,7% des jeunes interrogés ont déclaré avoir consommé de l'alcool dans les 30 derniers jours (Min : 18.5% ; Max : 39.7% ; PS : 32%).

Donnée Baromètre Santé Jeune 2019 - 13 – 15 ans en PS :

- 22.7% des jeunes interrogés ont déclaré avoir consommé de l'alcool dans les 30 derniers jours

Cigarette électronique

47,4% des jeunes interrogés ont déclaré avoir déjà vapoté une CE (Min : 40.7% ; Max : 66.7% ; PS : 45.5%).

Donnée Baromètre Santé Jeune 2019 - 13 – 15 ans en PS :

- 23.3% des jeunes interrogés ont déclaré avoir consommé de la cigarette électronique dans les 30 derniers jours

Cannabis

21,1% des jeunes interrogés ont déclaré avoir consommé du cannabis dans les 30 derniers jours (Min : 0% ; Max : 29.6% ; PS : 14.4%).

Donnée Baromètre Santé Jeune 2019 - 13 – 15 ans en PS :

- 16.2% des jeunes interrogés ont déclaré avoir consommé du cannabis dans les 30 derniers jours

Sentiment de sécurité, délinquance et violences

La grande majorité des jeunes interrogés aiment vivre dans leur quartier, leur village ou leur tribu (82.2%) (Min : 81.5% ; Max : 88.9% ; PS : 84.2%) et se sentent bien dans leur collège 70% (Min : 51.9% ; Max : 77.8% ; PS : 73.5%).

Près de 72.1% des jeunes interrogés se sent souvent en sécurité dans leur quartier, village, tribu (Min : 69% ; Max : 85.2% ; PS : 72.8%). 88.7% des participants ont également déclaré se sentir souvent en sécurité à la maison (Min : 82.8% ; Max : 92.6% ; PS : 90.9%).

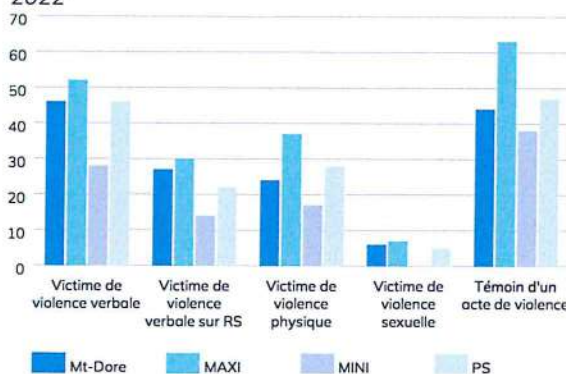
Les participants déclarent avoir été victimes des types de violences suivant au cours de ces 12 derniers mois :

- 45,7% de verbale (Min : 27.6% ; Max : 51.9% ; PS : 45.9%) ;
- 27,1% sur les réseaux sociaux (Min : 13.8% ; Max : 29.6% ; PS : 22%) ;
- 24,3% de violence physique (Min : 17.2% ; Max : 37% ; PS : 28.5%) ;
- 6,1% de violence sexuelle (Min : 0% ; Max : 6.8% ; PS : 5.5%).

44,1% des jeunes ont été témoins de violences au cours des 12 derniers mois, au moins une fois (Min : 37.9% ; Max : 63% ; PS : 46.7%).

FIGURE 8

Victimisation des élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022



Les participants déclarent avoir été auteurs des types de violences suivant au cours de ces 12 derniers mois :

- 46,2% d'agression (Min : 36.6% ; Max : 59.3% ; PS : 42.5%) ;
- 22,3% d'agression en groupe (Min : 16.7% ; Max : 41.4% ; PS : 20%) ;
- 22,3% d'agression physiquement en groupe (Min : 12.2% ; Max : 33.3% ; PS : 15.6%) ;
- 15% d'envoi de message, photo ou texto obscène ou dégradant à un groupe ou à une personne sur les réseaux sociaux (Min : 6.9% ; Max : 25.9% ; PS : 11.7%) ;
- 2% de viol (Min : 0% ; Max : 3.7% ; PS : 1.1%).

FIGURE 9

Auteurs de violences parmi les élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022

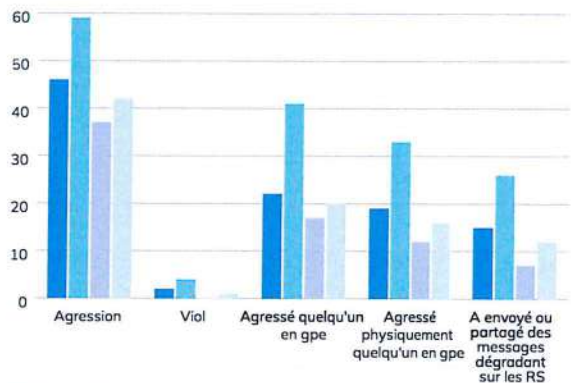
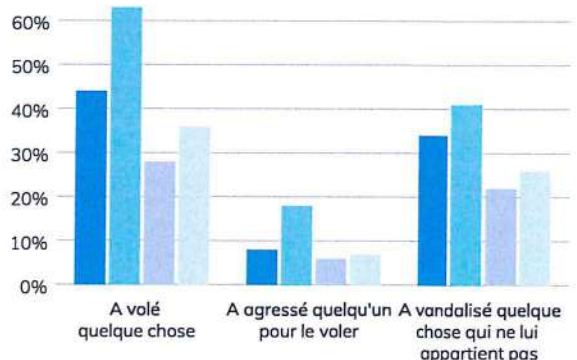


FIGURE 10

Auteurs de vol et vandalisme parmi les élèves de 3^{ème} du Mont-Dore en 2022



Les participants ont aussi été interrogés sur leur implication dans des actes de délinquance. 44,1% des jeunes déclarent avoir volé au moins occasionnellement au cours des 12 derniers mois (Min : 27.8% ; Max : 63% ; PS : 36.5%) et 34% à avoir vandalisé quelque chose ne leur appartenant pas (Min : 22.1% ; Max : 40.7% ; PS : 26.1%). Ils déclarent également à 8,1% avoir agressé quelqu'un pour le voler (Min : 5.6% ; Max : 18.5% ; PS : 6.8%).

GUIDE DE LECTURE

Dans ce rapport, les pourcentages présentés :

- Dans le texte, comme par exemple dans la phrase : « X% des jeunes interrogés... », désigne la proportion des participants sur la commune du Mont-Dore ayant coché dans le questionnaire, une réponse en particulier ;
- Entre parenthèse, écrit de la manière suivante : « (Min : X% ; Max : X% ; PS : X%) » inséré à la suite du pourcentage qui concerne le taux de réponse à une question par les élèves de la commune (abordé dans le premier point de cet encadré), où « Min » désigne le taux le plus bas parmi les taux atteints dans les huit communes concernant une réponse en particulier, « Max » désigne le taux le plus haut et « PS » le taux global en province Sud. Ces précisions permettent de situer chaque résultat.

MÉTHODE DE RECUEIL DES DONNÉES

Dans le cadre du programme de prévention « Bien Dans Mes Claquettes » initié par la province Sud sur son territoire, tous les jeunes volontaires scolarisés en classe de troisième des établissements privés et publics, ont répondu à un questionnaire dont les presque deux cents questions portaient sur leurs habitudes de vie et leur environnement familial.

Après en avoir informé les élèves et leurs parents grâce à la distribution d'un formulaire de refus (consentement passif) d'une communication interne (par une vidéo de présentation) et grand public (par les médias écrits et radiophoniques), le questionnaire anonyme a été déployé du 20 juin au 2 août 2022.

Les données ont été recueillies via un auto-questionnaire anonyme administré sur une tablette tactile. Le logiciel utilisé, SphinxOnline, a servi à la fois d'interface de saisie et de base de données sécurisée. Les élèves ont eu la possibilité, pour chaque question, d'avoir une lecture audio des questions via des écouteurs en cliquant sur le symbole « lecture ». Une typographie spécifique a aussi été utilisée pour faciliter la lecture des enfants présentant des troubles « dys ». Lors de problèmes techniques avec les tablettes, des questionnaires sous forme papier ont été utilisés. Les questionnaires étaient anonymes. Il n'y a aucun moyen de relier un participant à son questionnaire.

DÉFINITIONS

Remarque : sauf indication contraire, les définitions données ci-dessous s'appliquent aux termes employés dans le présent rapport. Ils peuvent avoir des sens différents dans d'autres contextes.

Absentéisme : absence intentionnelle, injustifiée, non autorisée ou illégale de l'enseignement obligatoire. Il s'agit d'une absence délibérée par le libre arbitre de l'élève et ne fait pas référence à des absences excusées légitimes, telles que celles liées à des conditions médicales.

Addiction : une consommation chronique d'une substance psychoactive.

Bassin de vie ou de population : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants, c'est-à-dire : service aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sport/loisirs/culture et transports.

Usage de substances psychoactives : Toutes les formes d'auto-administration de produit altérant les processus cognitifs de l'usager.

Mont-Dore le 4 mai 2023

AMENDEMENT

DELIBERATION N° 123/V

HABILITANT LE MAIRE À VERSER UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L ASSOCIATION
CITOYEN MONDORIEN POUR L'EXERCICE 2023

Amendement

Présenté par Nina Julié pour le groupe Générations Mont-Dore au conseil municipal du
04/05/23

EXPOSÉ DES MOTIFS

Pour réaliser son étude d'impact, l'association citoyen Mondorien a obtenu un million de la province sud, l'engagement de la mairie de présenter en commission une subvention de 400 000 francs (mail en date du 28 décembre) et l'assurance que l'Etat prendra en charge le delta. Or en commission, c'est une subvention de 240 000 francs qui a été proposée aux élus. Nous considérons que la parole donnée n'a pas été respectée remettant en cause la réalisation de cette étude.

C'est pourquoi nous proposons d'allouer 400 000 francs à l'association conformément aux engagements pris par la mairie.

Rédaction de l'amendement

Dans l'article 1, remplacer "deux cent quarante mille francs (240 000 FCFP)" par "quatre cent mille francs (400 000 FCFP)".

Nina Julié

Mont-Dore, le 4 mai 2023

VOEU

Travaux d'entretien du gymnase municipal de Plum et de son plateau sportif

Déposé par le groupe Générations Mont-Dore

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les installations sportives du collège de Plum ne permettent plus d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves et les associations qui l'utilisent.

Des travaux de rénovation s'imposent.

D'abord s'agissant de la façade, celle-ci est régulièrement taguée. La repeindre ne règle rien. Il convient de réfléchir à d'autres solutions : parois végétales, graf artistique, clôture (comme le collège) ...

Ensuite, pour une bonne pratique sportive il faut apporter un point d'eau, refaire les lignes au sol du plateau sportif et enlever les cailloux du plateau sportif.

Enfin, il faut sécuriser le gymnase en réparant la porte et en mettant une caméra.

En tant que propriétaire de ces installations et dans l'intérêt de nos enfants, nous souhaitons que la mairie engage rapidement les travaux nécessaires. Une autorisation de programme est ouverte à cet effet. Il s'agit de l'AP 5319 avec un budget de 40 millions environ voté pour l'année 2023.

Tel est l'objet du présent vœu,

Les élus du groupe Générations Mont-Dore

Nina Julié



Frédéric Parent



Laure Moreau



Mickael Lelong



Ivy Poia

